

LE BUGUE

Bulletin municipal - n° 4 - Juin 2024



Sommaire

● EDITORIAL

Le mot du Maire

● TRAVAUX 2

Travaux aux écoles

Travaux de voirie

Parking pompiers

Raccordement du forage de La Peyrière

Lavoir de la Terrasse

Projet de réfection de l'avenue de la Gare

Gendarmerie

Éclairage public

● FINANCES Budget 2023-2024 6

● ACTION SOCIALE SANTÉ 11

La Maison de Santé du Bugue

Gestes qui sauvent

Notre Politique de Santé Publique

Semaine Bleue

Sport Santé

France ALZHEIMER

Ateliers Prévention santé

Consultation prévention santé

Directives anticipées

Proches aidants

Don du sang

Espace sans tabac

Octobre Rose

● QUALITE DE VIE / SERVICE À LA POPULATION ... 14

Cérémonies

Vœux du maire

Gestion des chats

Déploiement fibre optique

Fermeture piscine

Canisette

Village VIP

Maisons fleuries

Première fleur

Composteur

Frelon asiatique

Moustique tigre

● ENFANCE / JEUNESSE / ECOLE / AÎNES 20

Carnaval des écoles

Chasse aux œufs

Conseil municipal des jeunes

Rentrée scolaire

Jeux enfants près Vézère

Mini olympiades

Cadeaux des Aînés

● CULTURE-ANIMATIONS 23

Expositions

Actualités Bibliothèque

Concerts

Spectacle aérien et musical

The Karaoké Killers

Feux d'artifices

Cinéma plein air

Animations fin d'année

Histoire du BUGUE

● VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE 28

Forum des associations

Récompense Pierre JOUVIN

Journée Nature Sport famille

Actualités des associations

Téléthon

Soirée des bénévoles

● INTERCOMMUNALITE 36

VéloRoute Voie verte

Visite nocturne du BUGUE

Atlas de la Biodiversité

Nettoyons la Vézère

Plan de mobilité et covoiturage

Brûlage

Périgord Noir Rénov'

Transport à la demande

Elagage

● PROCHAINEMENT AU BUGUE 42/43

● RÈGLES DE BON VOISINAGE 44

● FORUM DES ÉLUS DE L'OPPOSITION 45



Editorial

LE MOT DU MAIRE

Chères Buguoises, chers Buguois,

Peu à peu nous voyons revenir des journées plus ensoleillées synonymes de gaîté, de détente et de plein air.

Le Bugue, chaque année apporte son lot de défis et d'opportunités. L'exercice budgétaire en particulier, dicte le cours de nos actions et de nos projets pour le bien-vivre de

tous les habitants. Le Budget Primitif 2024 voté le 12 avril dernier constitue le socle financier sur lequel s'appuient nos ambitions pour l'année à venir.

Nous bénéficions d'une assise financière solide, notamment grâce à la reprise des excédents constatés fin 2023 (924 027,00 €), qui viennent soutenir nos projets tout en ayant aussi recours à l'emprunt.

La vigilance est toutefois de mise dans l'exécution de ce budget primitif 2024, avec un suivi accru de nos dépenses et recettes. Les fluctuations économiques exigent une réactivité constante de la part de nos services et des élus, afin de respecter les objectifs que nous nous sommes fixés. Dans un contexte marqué par des hausses significatives sur les charges générales telles que le gaz, l'électricité, nous avons dû optimiser nos dépenses de fonctionnement.

Le budget 2024 traduit également notre engagement à investir dans des projets structurants pour l'avenir du Bugue. Qu'il s'agisse de l'aménagement des voies dans l'agglomération, de réhabilitations thermiques, de créations d'espaces verts ou d'infrastructures indispensables, nous nous engageons à préserver et à développer notre patrimoine communal.

Nous maintenons notre soutien aux associations locales, conscients de leur rôle majeur dans la dynamique sociale et culturelle de notre commune. Ce budget, que je vous invite à découvrir dans les pages centrales de ce bulletin municipal, montre aussi notre engagement envers une gestion responsable et équilibrée des finances communales.

Concernant la santé et l'objectif d'améliorer l'offre de soin, le projet d'achat de la maison de santé pluridisciplinaire a franchi une étape importante le 16 novembre dernier, lors d'une réunion avec tous les partenaires institutionnels. Les enjeux du projet, porté par la commune avec les professionnels de

santé, sont désormais largement partagés par tous les acteurs concernés et par les habitants de notre commune ainsi que nos communes voisines qui nous apportent soutien.

Dans les prochains mois, la directrice en charge du Village d'Avenir apportera à la commune une aide appréciable aux projets de rénovation et d'agrandissement de la (MSP) Maison de santé pluridisciplinaire ainsi que pour la modernisation du réseau hydraulique de la piscine municipale.

La fermeture de la piscine a fait couler beaucoup d'encre et des discussions à n'en plus finir. Cette décision n'était pas simple à prendre. Les élus de la majorité ont bien analysé les conséquences des risques de fermeture. Malgré les recherches et les réparations, la consommation d'eau entre 2021 à 2023 est passée de 1200 m³ à 4000 m³. Ces fuites n'étaient pas tenables sur le plan économique et environnemental.

Les travaux de gendarmerie sont terminés et les gendarmes ont pris possession de la brigade le 17 avril 2024 et leurs familles des logements. La brigade possède ainsi tous les atouts pour effectuer efficacement ses missions.

Le chantier de la route de la gare a débuté par la modernisation du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs. Début octobre devraient démarrer les travaux du réseau d'eau pluviale suivis de la voirie. Durant la période fin 2024 et 2025, les travaux vont occasionner des désagréments pour circuler. Ils seront interrompus sur la période de vacances d'été.

Durant les travaux, les usagers de la route devront faire preuve de patience et de compréhension pour les désagréments qui pourraient en découler.

Dans ce bulletin municipal, beaucoup de sujets de la vie quotidienne sont abordés et montrent la vitalité de notre commune. Ce début d'année s'inscrit aussi dans un contexte international très tendu. À l'échelle de notre commune, restons unis, gardons confiance en l'avenir et mobilisons-nous sur ce qui dépend de nous. Avec les élus du Conseil Municipal et les agents de la commune, je vous souhaite à tous un bel été 2024.

Avec toute ma considération.

Votre Maire
Serge LÉONIDAS

TRAVAUX AUX ÉCOLES

Classe occitane

La Classe Occitane portée par nos enseignants, validée par l'Éducation Nationale, avec l'engagement et le support enthousiaste de la Commune du Bugue a accueilli dès la rentrée de septembre 2023 une vingtaine d'élèves dans un nouvel espace dédié à un enseignement en langue d'OC.

Les travaux de réhabilitation entrepris à l'étage de l'école maternelle dans les anciens appartements de fonction ont permis de réaliser sur la période des vacances scolaires cette belle classe aux couleurs Occitane. A ce jour pour l'année scolaire 2023/24, ce sont 52 élèves qui ont fait le choix de cette filière.

L'inauguration du 18 octobre 2023 venait définitivement démontrer l'attachement de M. Le Maire à la culture Occitane, la fierté et le contentement pour notre commune pour cette initiative et sa réalisation.



Divers aménagements

La Commune, concernée et impliquée dans le bon fonctionnement du groupe scolaire Jean Rey et, soucieuse du bien être des élèves qui le fréquentent, avec le soutien des Services Techniques de la ville a pu faire évoluer l'espace paysager de la cour, réaliser la commande d'ouverture du portail d'accès à la maternelle, créer «un espace boîte à livres» une bourse d'échange de livres pour les enfants dans l'abri scolaire jouxtant la cour d'accueil.



Cantine

La commune a procédé à la mise en conformité de l'espace plonge et des vestiaires du personnel du restaurant scolaire pendant les vacances scolaires d'été.

Ces travaux, nécessaires pour garantir un exigeant niveau d'hygiène dans un tel endroit consistaient dans un premier temps à la démolition de cloisons de séparation plonge – cuisine et le démontage du pôle vestiaires, ce type de cloisons n'étant pas adapté à ce milieu. Réfection de l'ensemble avec des matériaux supportant l'ambiance humide et protégé par du revêtement inox pour faciliter l'entretien et la bonne tenue de cet espace dédié à la préparation des repas des élèves.

TRAVAUX DE VOIRIES

La commune mobilise chaque année un budget de réfection et d'entretien pour le réseau de voirie communale. L'objectif étant de garantir la bonne tenue des infrastructures routières de notre commune. Les secteurs en souffrance sont ainsi remis à niveau. Des interventions ciblées ont eu lieu route de Combenègre – Les Galinats – Chemin des Cigales – La Mouthe – Le Maine – Impasse de L'Etang – La Lande – La Faure.

PARKING POMPIERS

Le parvis du Centre de Secours largement dégradé a connu une réfection totale avec un revêtement de finition de type voirie lourde, répondant ainsi à l'usage qui est fait de cet espace indispensable pour aider à la mission de nos Sapeurs Pompiers.



RACCORDEMENT DU FORAGE DE LA PEYRIÈRE

Les travaux de raccordement du forage de La Peyrière au château d'eau de Boutenègre ne commenceront qu'à la fin de l'année 2024 pour une mise en service en 2025. Ces travaux seront réalisés par le RDE et financés par ce dernier et l'Agence Adour Garonne.

La ressource d'eau de ce forage viendra en remplacement de la source de Ladouch, qui sera abandonnée.

En y rajoutant le forage de Cantegrel, et l'apport du réseau du SIPEP qui resteront fonctionnels, la commune pourra bénéficier d'un approvisionnement en eau potable suffisant pour ses besoins même en été.

LAVOIR DE LA TERRASSE

La remise en état du lavoir de la Terrasse était rendue nécessaire, pour assurer la sauvegarde de cet élément de notre patrimoine communal.

Les travaux de charpente – couverture ainsi que la réalisation du mur porteur pour la nouvelle structure, ayant aussi à assurer la retenue du talus à cet endroit, ont été confiés à des entreprises. Les Services Techniques de la ville ont complété ces travaux par la remise en état des terrasses et du système d'écoulement du trop plein.



PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA GARE

Nous en sommes à **l'étape n°2** de ce projet qui consiste en l'intervention des concessionnaires des différents réseaux pour les remettre à niveau et en conformité. Le travail en simultané de tous les concessionnaires n'a pas été possible il se fera successivement tout au long de l'année 2024 avec une interruption pendant la période estivale.

1. Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) :

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de l'éclairage public ont été réalisés au printemps 2024 dans la zone de la nouvelle gendarmerie pour assurer sa mise en service et ne pas perturber son fonctionnement.

2. Régie Des Eaux De La Dordogne (RDE) :

Le RDE a ensuite procédé aux travaux de remplacement de deux canalisations d'eau potable anciennes par une seule, avec deux objectifs majeurs :

- Le premier consistait à faire un maillage entre les réservoirs de la Garenne et celui de la Cluze, afin de pouvoir alimenter le centre bourg en eau potable.
- Le second permettait de déplacer les compteurs sur la partie publique et de refaire les raccordements des maisons à neuf.

Le réseau au carrefour de l'avenue de la Gare et de l'Aquarium a également été repris afin de remplacer les canalisations anciennes existantes.

La Régie Des Eaux De La Dordogne (RDE) a financé cette opération pour un montant de 280 000€ HT afin d'améliorer la distribution de l'eau dans le centre bourg. Ces travaux sont subventionnés à 50 % par l'agence Adour Garonne.

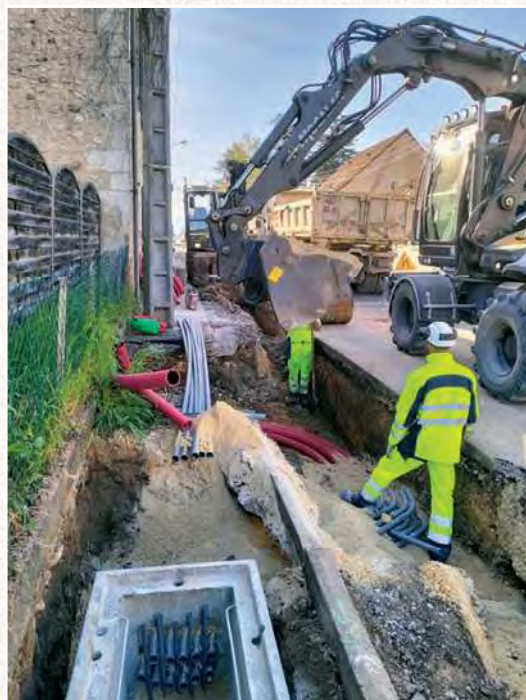


3. Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) :

Après les travaux du RDE, le SDE 24, France Télécom et Périgord numérique ont effectué l'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public, réseau des télécommunications, et de la fibre optique entre le carrefour de l'aquarium et la nouvelle gendarmerie. Le financement du réseau électrique est assuré par Enedis à hauteur de 40 %, de 30 % pour le SDE24 et de 30 % pour la commune. Celui de l'éclairage public est financé à 45 % par le SDE et 55 % par la commune. Les travaux pour les télécoms et la fibre sont à la charge de la commune. Le montant de ces travaux s'élève à 350 000€.

Ils seront terminés fin juin 2024.

Dans cette phase de travaux certains candélabres devront être déposés, ce qui imposera une absence temporaire de l'éclairage public. Ils seront remis à neuf lors de la réalisation de la construction des trottoirs prévue fin 2024, début 2025.



4. Réseau eau pluviale :

Cette étape n°2 se terminera par la réfection du réseau d'eau pluviale.

L'étape 3 quant à elle se déroulera fin 2024 et 2025, elle consistera en la construction des trottoirs, des zones de parkings et de l'aménagement paysager. La reconstruction de la structure de voirie et le revêtement de la surface en enrobé clôturera ce projet sur l'année 2025.

La nouvelle Gendarmerie est opérationnelle.

Le projet de cette Brigade comprenait la réalisation en simultané des locaux professionnels situés immédiatement en rive de la route de La Gare et de sept pavillons accueillant les Gendarmes et leurs familles.

Lundi 17 avril 2024. Le drapeau tricolore flotte désormais sur cette Nouvelle Gendarmerie.

Les familles ont pu prendre possession de leurs pavillons .

Les gendarmes se sont installés dans des locaux spacieux et fonctionnels, conformes à leurs attentes, leur permettant d'assurer leurs multiples missions auprès des citoyens.

Sur notre dernier bulletin, nous annoncions la fin des travaux avec une mise à disposition pour la fin de l'année 2023. Malgré tous les efforts des Entreprises engagées sur cette réalisation majeure pour notre commune, le retard pris lors de la première année n'a pu être résorbé.

Au final cette gendarmerie s'inscrit dans notre paysage Buguois. La clôture et le mur d'enceinte nous rappellent que la sécurité est prise en compte sur tout le territoire.



ECLAIRAGE PUBLIC

Nous poursuivons le programme de remplacement des armoires électriques vétustes et des lampadaires.

Il est prévu sur 5 ans, et financé à hauteur de 35% par le SDE24, 20 % par le Fond Vert et 45 % par la commune. La ville du BUGUE investit 50 000€ chaque année.

En 2023, nous avons fait le secteur de La Piste. Les câbles d'alimentation de l'éclairage ont été séparés du réseau d'Enedis, et les lampadaires sont maintenant équipés de lampes LED basse consommation. La durée d'éclairage a été réduite, et fonctionne maintenant avec une coupure en hiver de 22H 30 à 6H00 et l'été de 23H30 à 6H00. Une horloge astronomique règle l'allumage le soir à la tombée de la nuit, et le matin l'extinction au lever du jour.

En 2024 nous ferons les secteurs de l'avenue de La Gare et la route de Campagne.

FINANCES et BUDGET

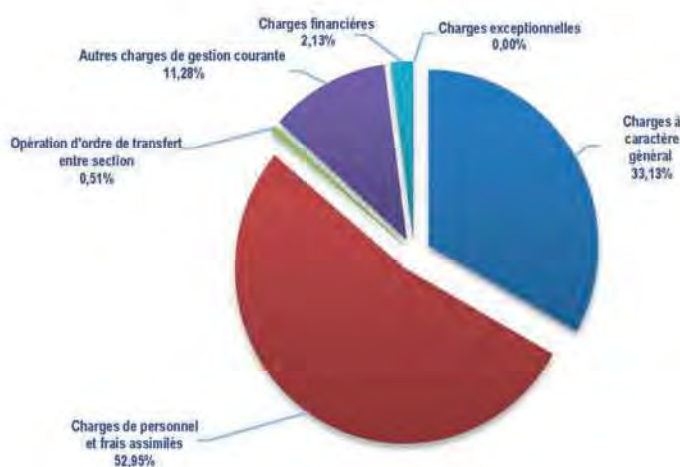
Les documents budgétaires d'une commune se composent d'un Compte Administratif et d'un Budget Primitif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté, par le Maire et son adjoint aux finances, au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des délibérations modificatives.

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté ci-dessous.

Fonctionnement

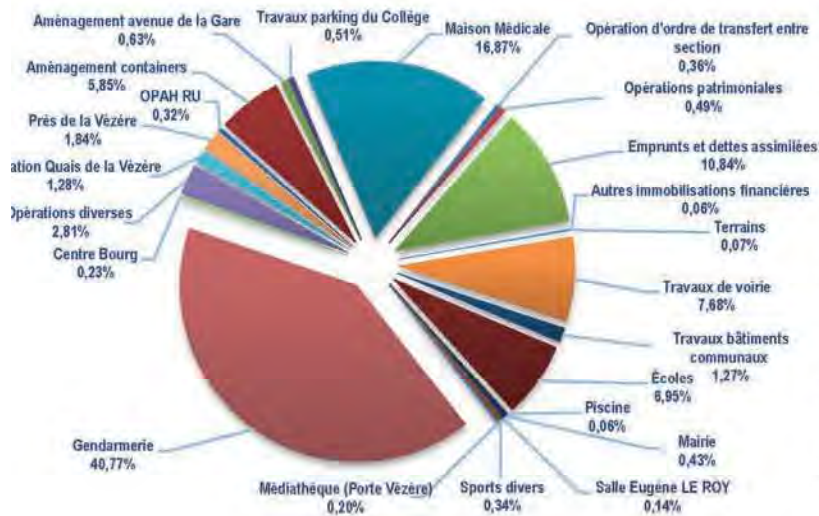


FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Charges à caractère général	932 474,92 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 490 293,79 €
Opération d'ordre de transfert entre section	14 435,07 €
Autres charges de gestion courante	317 538,68 €
Charges financières	60 029,56 €
Charges exceptionnelles	2,96 €
TOTAL DÉPENSES	2 814 774,98 €

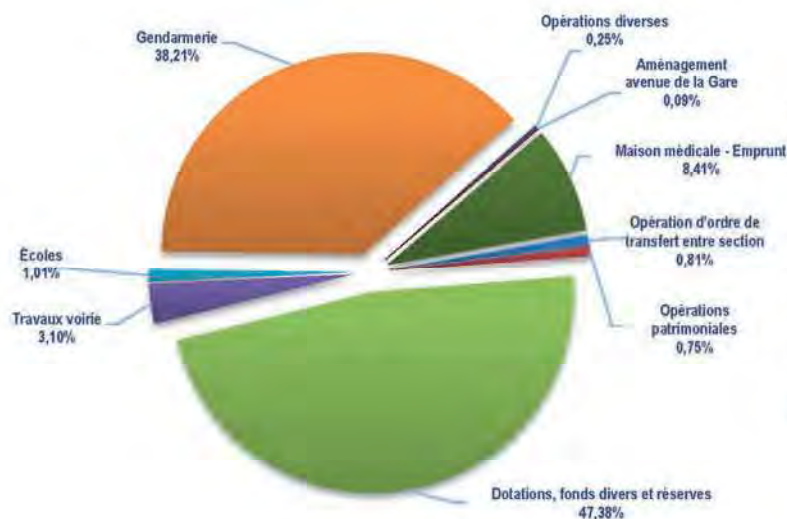


FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Atténuation des charges	3 393,41 €
Opération d'ordre de transfert entre section	9 735,35 €
Produits de services, du domaine et ventes	156 310,70 €
Impôts et taxes	2 627 292,72 €
Dotations et participations	620 517,70 €
Autres produits de gestion courante	63 552,15 €
Produits financiers	48,32 €
Produits spécifiques	34 599,66 €
Reprise sur amortissements et provisions	1 234,00 €
TOTAL RECETTES	3 516 684,01 €

Investissement



INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Opération d'ordre de transfert entre section	9 735,35 €
Opérations patrimoniales	13 381,66 €
Emprunts et dettes assimilées	293 594,03 €
Autres immobilisations financières	1 734,00 €
Terrains	1 830,00 €
Travaux de voirie	208 071,55 €
Travaux bâtiments communaux	34 387,83 €
Écoles	188 316,95 €
Piscine	1 523,28 €
Mairie	11 548,38 €
Salle Eugène LE ROY	3 885,18 €
Sports divers	9 231,95 €
Médiathèque (Porte Vézère)	5 551,28 €
Gendarmerie	1 104 539,54 €
Centre Bourg	6 128,64 €
Opérations diverses	76 013,33 €
Rénovation Quais de la Vézère	34 687,10 €
Près de la Vézère	49 941,61 €
OPAH RU	8 782,00 €
Aménagement containers	158 396,31 €
Aménagement avenue de la Gare	17 195,46 €
Travaux parking du Collège	13 800,60 €
Maison Médicale	456 939,61 €
TOTAL DÉPENSES	2 709 215,64 €



INVESTISSEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Opération d'ordre de transfert entre section	14 435,07 €
Opérations patrimoniales	13 381,66 €
Dotations, fonds divers et réserves	845 294,07 €
Travaux voirie	55 301,24 €
Écoles	17 967,92 €
Gendarmerie	681 749,21 €
Opérations diverses	4 462,50 €
Aménagement avenue de la Gare	1 564,56 €
Maison médicale - Emprunt	150 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 784 156,23 €

Synthèse :

Le Compte Administratif 2023 de la commune se résume de la façon suivante :

	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		617 462,98 €		1 722 447,41 €
Opérations exercice 2023	2 814 774,98 €	3 516 684,01 €	2 709 215,64 €	1 784 156,23 €
Reste à réalisé			1 874 709,13 €	681 976,33 €
Totaux cumulés	2 814 774,98 €	4 134 146,99 €	4 583 924,77 €	4 188 579,97 €
Résultats définitifs par section	1 319 372,01 €		- 395 344,80 €	
Résultat définitif global	924 027,21 €			

Soit :

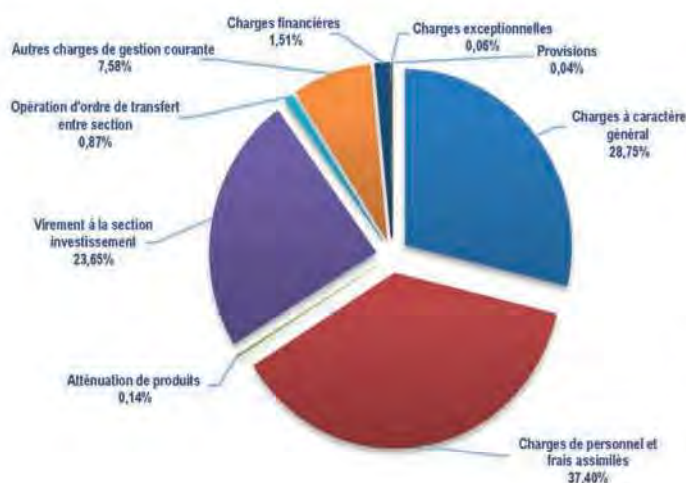
- ✓ Un excédent cumulé de fonctionnement de **1 319 372,01 €**
- ✓ Un déficit cumulé d'investissement de **395 344,80 €**
- ✓ Ce qui nous donne un résultat définitif global excédentaire de **924 027,21 €**

BUDGET PRIMITIF 2024

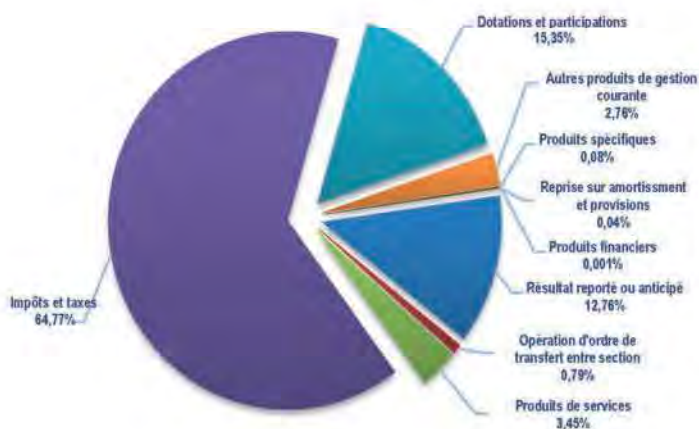
Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En section d'investissement, aux nouvelles dépenses et recettes, sont ajoutés les restes à réaliser de l'année précédente.

Le détail de ces deux sections est présenté ci-dessous.

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Charges à caractère général	1 196 350,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 556 194,00 €
Atténuation de produits	6 000,00 €
Virement à la section investissement	984 310,63 €
Opération d'ordre de transfert entre section	36 370,00 €
Autres charges de gestion courante	315 512,00 €
Charges financières	62 755,00 €
Charges exceptionnelles	2 500,00 €
Provisions	1 500,00 €
TOTAL DÉPENSES	4 161 491,63 €

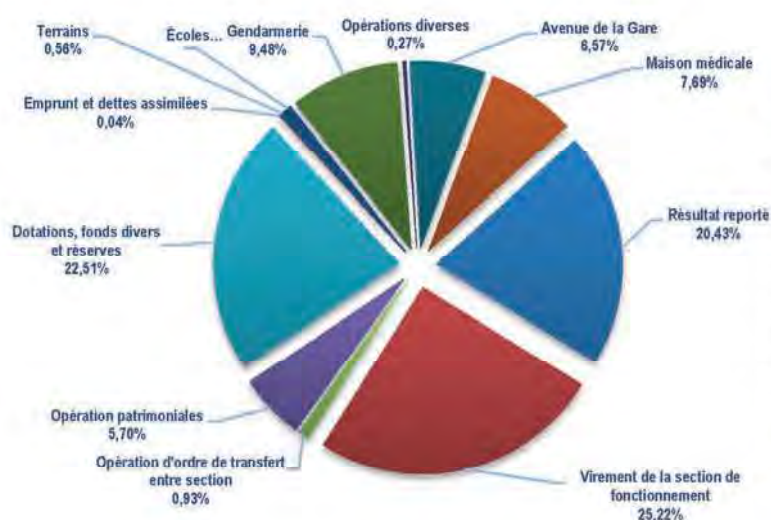


FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Résultat reporté ou anticipé	531 027,21 €
Opération d'ordre de transfert entre section	33 000,00 €
Produits de services	143 571,00 €
Impôts et taxes	2 695 539,00 €
Dotations et participations	638 614,42 €
Autres produits de gestion courante	115 000,00 €
Produits financiers	40,00 €
Produits spécifiques	3 200,00 €
Reprise sur amortissement et provisions	1 500,00 €
TOTAL RECETTES	4 161 491,63 €

Investissement



INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
Opération d'ordre de transfert entre section	33 000,00 €
Opérations patrimoniales	222 563,55 €
Dotations fonds divers et réserve	500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	204 447,00 €
Autres immobilisations financières	2 300,00 €
Terrains	6 000,00 €
Travaux de voirie	539 797,00 €
Travaux bâtiments	133 837,93 €
Bâtiments Service Technique	25 000,00 €
Écoles	88 717,00 €
Piscine	10 000,00 €
Mairie	104 087,00 €
Salle Eugène LE ROY	55 281,40 €
Sports divers	12 000,00 €
Médiathèque (Porte Vézère)	32 000,00 €
Gendarmerie	607 909,09 €
Opérations diverses	350 718,40 €
Près de la Vézère	40 000,00 €
Amélioration logements	14 000,00 €
Aménagement containers	1 431,00 €
Avenue de la Gare	1 103 744,54 €
Travaux Parking du Collège	15 360,00 €
Maison médicale	300 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	3 902 693,91 €



INVESTISSEMENT	
Recettes	
Libellé	Montant
Résultat reporté	797 388,00 €
Virement de la section de fonctionnement	984 310,63 €
Opération d'ordre de transfert entre section	36 370,00 €
Opération patrimoniales	222 563,55 €
Dotations, fonds divers et réserves	878 351,40 €
Emprunt et dettes assimilées	1 734,00 €
Terrains	22 000,00 €
Écoles	23 250,00 €
Gendarmerie	369 813,83 €
Opérations diverses	10 412,50 €
Avenue de la Gare	256 500,00 €
Maison médicale	300 000,00 €
TOTAL RECETTES	3 902 693,91 €

Synthèse :

Le Budget Primitif 2024 de la commune se résume de la façon suivante :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 161 491,63 €	4 161 491,63 €	3 902 693,91 €	3 902 693,91 €

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des ressources fiscales pour 2024

- 10 -

LA MAISON DE SANTE DU BUGUE

La Ville du Bugue dispose d'un groupe médical privé créé en 1976, alors premier groupe médical de Dordogne.

Il accueille aujourd'hui des professionnels de santé : médecins généralistes, dentistes, kiné, infirmières, podologue, nutritionniste, sophrologue, sage femme.

Dès 2019, ils ont constitué une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) en janvier 2020.

Pour renforcer l'offre de santé à la population dans un bassin élargi, la MSP Jean Rey a rejoint le projet de création de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du secteur de Lalinde. La lettre d'intention de la CPTS a été validée le 16 janvier 2023 par le comité de pilotage dédié de l'Agence Régionale de Santé.

La commune du BUGUE se positionne de façon centrale dans le cadre de cette CPTS, en pivot à l'intersection de territoires dépassant ceux des établissements publics de coopération intercommunale. Ainsi, cette CPTS couvre un bassin de population de 27 158 habitants (56 communes) avec quatre pôles complémentaires et travaillant de façon équilibrée :

- Lalinde : 2 770 habitants,
 - Le Bugue : 2 588 habitants,
 - Le Buisson de Cadouin : 1 927 habitants,
 - Beaumontois en Périgord : 1 803 habitants.
- Au niveau de l'EPCI Vallée de l'Homme, la commune du Bugue est la seconde en démographie, couvrant 16% de sa population après Montignac avec 17% (2 588/2 757 habitants).

La CPTS regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à

leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Cette CPTS confortant la SISA devrait par ailleurs renforcer l'attractivité de la MSP du Bugue pour les jeunes praticiens, s'inscrivant dans les nouvelles pratiques et correspondant à une pratique pérenne et coordonnée des acteurs de santé.

La municipalité a fait l'acquisition du groupe médical pour un montant de 450 000€, financé par un emprunt de 150 000€ et une subvention 200 000€ du Conseil Départemental.

Nous avons fait appel à MSA services pour gérer le fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Depuis le début de l'année 2024, une ophtalmologue a ouvert son cabinet à l'ancienne trésorerie et une sage femme s'est installée à la MSP. Le cabinet est ouvert 3 jours par semaine.

Le responsable du Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI) de Périgueux a proposé de créer une antenne au Bugue. Elle sera opérationnelle en juillet 2024 et soumise à plusieurs critères déjà acquis, avoir :

- Un groupe médical labélisé MSP
- Création d'une SISA pour répondre aux besoins des MSP
- Création d'une CPTS
- Un laboratoire d'analyse médical.

La commune du Bugue a été retenue village d'avenir et elle aura sur proposition de l'ANCT le déploiement d'un programme d'ingénierie. Un responsable de projet accompagnera, dans le deuxième semestre 2024, la collectivité pour en assurer la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage dans le projet de rénovation de la MSP.

GESTES QUI SAUVENT

La commune a renouvelé son partenariat avec Jean-Luc PERUSIN lieutenant-colonel des pompiers afin de poursuivre la formation aux « Gestes Qui Sauvent » (GQS).

De décembre 2023 à mai 2024, quatre sessions se sont déroulées à la médiathèque.

Ces formations permettent au public de s'initier aux gestes de premiers secours qui peuvent empêcher d'aggraver l'état de la victime lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles en attendant l'arrivée des secours.

La durée d'une formation est de 2 heures.

Nous vous conseillons vivement de participer à l'une des prochaines sessions.

A noter que le numéro d'urgence est le 112.



LE BUGUE

FORMATION

Les gestes qui sauvent



MARDI 14 MAI

Médiathèque Gérard FAYOLLE

Salle Jean MONESTIER de 18 h 00 à 20 h 00

FORMATION GRATUITE OUVERTE A TOUS

Inscriptions : mairie du Bugue au 05-53-02-75-80

Formation animée par Jean-Luc PÉRUSIN
& LES SAPEURS-POMPIERS DU BUGUE

Impression Mairie du Bugue - Ne pas jeter sur la voie publique

NOTRE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

LA SEMAINE BLEUE

La municipalité du Bugue a organisé les rencontres d'automne dans le cadre de la semaine bleue.

C'est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les anciens dans notre société.

Le 21 septembre 2023 à la salle Eugène Le Roy différents ateliers ont été organisés par des organismes officiels. Nutrition, Savoir rester à domicile dans de bonnes conditions, Présentation de la consultation prévention santé, Prévention dépistage cancer, Aide aux Aidants, Prévention des chutes, Orientation conseil et prévention, Amélioration de l'habitat.

Cette année pour rendre ce moment plus festif nous avons fait appel à Ty Little (crêpes et café ambulant). Nous avons découvert l'art-thérapie avec Neige Pruvost et l'association la Petite Maison. E. Pujol nous a présenté le bénéfice de la réflexologie.

Merci à tous pour votre engagement auprès de nos aînées : MGEN ; ASEPT ; Présence Verte ; Consultation prévention santé ; Cassiopéa ; la ligue contre le cancer ; le CH de Sarlat (Rx et santé publique) ; France Alzheimer ; France Parkinson ; La plate forme de repit ; PEPS ; la maison de la protection des familles ; Contrat local de santé ; l'EHPAD Lobligeois ; le SSIAD ; l'accueil de jour ; la CCVH et ses services Périgord Noir Renov ; Nettoyage sain ; CIAS.



SPORT SANTÉ

Le réseau PEPS 24 et la municipalité du Bugue continuent leur partenariat pour proposer aux personnes qui terminent leur Pass Mouv' de continuer une activité physique.

Il s'agit de pratiquer une activité simple et saine comme la randonnée dans la convivialité et le partage.

Les distances et difficultés sont très abordables. Environ 6 à 8 kms en 2h. En cas de mauvais temps, gymnastique ou "gestes qui sauvent" remplacent la marche.

Bonne humeur, dialogue, échanges et rires sont au rendez-vous.

Lors de ces marches, des mouvements de relaxation permettent une meilleure récupération.

N'hésitez pas à venir profiter de cette animation gratuite tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30.

FRANCE ALZHEIMER

La commune du Bugue reste engagée auprès de l'association France Alzheimer depuis la signature de la charte ville aidante le 21/01/2021.

Depuis le début de cette année, des ateliers de musicothérapie sont proposés tous les lundis après midi.

Le 24 mars 2024, la commune a été récompensée par un trophée pour son engagement et les actions menées.

ATELIER PRÉVENTION SANTÉ

L'association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) a proposé sur la commune une dizaine d'ateliers sur différents thèmes comme la nutrition, la prévention des chutes, le bien être, la mémoire, l'équilibre... Ces ateliers se sont déroulés les mardis à la médiathèque.

Cette association a pour mission d'agir en faveur de la prévention santé des seniors en mettant en œuvre le programme de prévention santé seniors développé par les caisses de retraite (CARSAT, MSA, CNRACL...).

De plus, ponctuellement, cette association a organisé des ateliers thématiques comme un Escape Game seniors.

Permettez nous de vous accompagner
le long de ce chemin

LE BUGUE
FRANCE ALZHEIMER
à VALENCES APPARENTÉES
24 DORDOGNE

ATELIER MUSICOTHÉRAPIE
Le lundi de 15h à 17h
A partir du 5 février 2024
Salle Jean Monestier
Médiathèque Gérard Fayolle

 Cet atelier s'adresse à toute personne malade ou à tout couple aidant/aidé.

La musicothérapie a pour objectif de stimuler l'imaginaire, les souvenirs, les ressentis au travers de l'écoute d'extraits musicaux en alternance avec des temps de verbalisation.

Intervenant : un musicothérapeute

Renseignements et inscription
au : 06.70.80.90.07

ESPACE SANS TABAC

Le jeudi 22 juin 2023, M. le maire et M^{me} Catherine GALVAGNON, Présidente départementale de la ligue contre le cancer ont dévoilé 2 plaques « Espace sans tabac » devant l'école. Ces espaces sont des lieux extérieurs identifiés où la consommation de tabac est interdite. Il s'agit de réserver un espace public familial sain et totalement exempt de toute pollution tabagique.



CONSULTATION PRÉVENTION SANTÉ

Une fois par mois une infirmière du dispositif « consultation prévention santé », proposé par le CH de Périgueux, assure des consultations approfondies gratuites portant sur votre bilan de santé global. Elle vous proposera un plan de prévention personnalisé et assurera un suivi. Elles sont réalisées à la médiathèque G. FAYOLLE, vous pouvez prendre rendez-vous directement au 05 53 45 30 55.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Un rappel : ce dispositif sert à recueillir nos volontés sur notre fin de vie dans la situation où nous ne serions pas en capacité de nous exprimer. Parlez en à votre famille, à un professionnel de santé ou à des associations de patients ou d'accompagnement.

PROCHES AIDANTS

Vous êtes un proche aidant, vous rencontrez une difficulté pour accompagner un malade ou une personne âgée à domicile : un dispositif d'appui et de coordination existe avec un numéro unique le 08 09 109 109.

DON DU SANG Les salles Eugène Leroy sont toujours aussi accueillantes pour recevoir l'association des donneurs de sang qui organise une collecte de sang 4 fois par an.

OCTOBRE ROSE

Comme chaque année à l'occasion d'Octobre Rose, la ligue contre le cancer et la municipalité du BUGUE se sont associées pour proposer une animation qui a eu lieu le dimanche 22 octobre.

L'association Objectif 42 et la mairie avaient concocté deux randonnées de 8 et 14 km. A 8h45, le départ fut donné. Le temps était idéal pour cet exercice et c'est d'un pas alerte que les marcheurs empruntèrent la voie sur berge pour atteindre la voie verte le long de la Vézère.

L'association Bug'en fêtes avait installé un stand de ravitaillement à environ 5 kms du départ. C'est par groupes très enjoués que les randonneurs y reprirent des forces en dégustant les différentes denrées et boissons proposées.

A l'arrivée un bon tourin et le reste des friandises furent proposés aux courageux participants dont le nombre record de 280 en 2022 était égalé.

Ce fut une journée bien sympathique, altruiste et utile.

Le ravitaillement et la soupe ont été offerts par la municipalité.

Parallèlement un stand a été installé à la bibliothèque du 1^{er} au 31 octobre avec la mise à disposition de plaquettes d'information et la vente de produits (parapluies, sacs, gourdes, ...) dont la recette a été remise à la Ligue.

L'association de la ligue contre le cancer organise chaque année, un mardi début avril sur le marché place de l'Hôtel de ville, une vente de tulipes. Une cinquantaine de bouquets ont été vendus dont les bénéfices sont remis à cette ligue.



CÉRÉMONIES

Monsieur le maire a participé aux cérémonies commémoratives assisté d'élus. A chacune d'entre elles, il y eu : le dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, place Léopold SALME, le discours traditionnel, la marseillaise et le vin d'honneur offert par la mairie.

Cérémonie 18 juin

Le samedi 18 juin 2023 s'est tenue la cérémonie officielle commémorant l'appel du Général De Gaulle.

Ces mots raisonnent encore de nos jours avec toujours autant de vérité, d'amour pour la France et de courage.



Cérémonie 14 Juillet

Jeudi 14 juillet 2023 s'est tenue la cérémonie célébrant la fête Nationale.



Cérémonie St louis

Cérémonial officiel de la Saint Louis au monument aux morts.

Monsieur le maire a pour l'occasion rendu hommage aux élus disparus : Jean Montoriol son prédécesseur, Michel Fauqué et Jean-Jacques Bavière.

Cérémonie 11 novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 2023 s'est déroulée en présence des élus du Conseil Municipal des Jeunes.

Le maire prononça son discours suivi par la petite allocution de 2 jeunes conseillers municipales. La marseillaise retentit et fut chantée parfaitement par le CMJ.



Cérémonie 05 décembre

Monsieur le Maire accompagné de Claude Marty a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

Cérémonie 19 mars

Après une minute de silence, Monsieur Le Maire entouré de 2 anciens combattants déposa une gerbe au pied du monument aux morts.

Les participants se rendirent alors place du 19 mars 1962 où fut déposée une gerbe au pied de la stèle.



Cérémonie de la Saint-Louis

VŒUX DU MAIRE

Le vendredi 12 janvier à 18h Monsieur le maire a présenté ses vœux aux Buguois dans la salle Eugène Le Roy.

Entouré de son conseil municipal, il a énuméré les actions importantes menées par la municipalité.

Il a rappelé son attachement profond à sa ville et à ses habitants notamment au niveau de la santé et du bien-être.



GESTION DES CHATS

Devant la prolifération des chats errants, la ville du Bugue a signé une convention en 2022 avec la Fondation 30 millions d'amis afin de procéder à la stérilisation et l'identification de 30 chats par an en 2022, 2023 et 25 chats pour 2024.

Les chats sont capturés dans des cages trappes dans différents quartiers du Bugue, ils sont opérés par les vétérinaires de la clinique Fontenille puis identifiés par tatouage dans l'oreille et puce électronique.

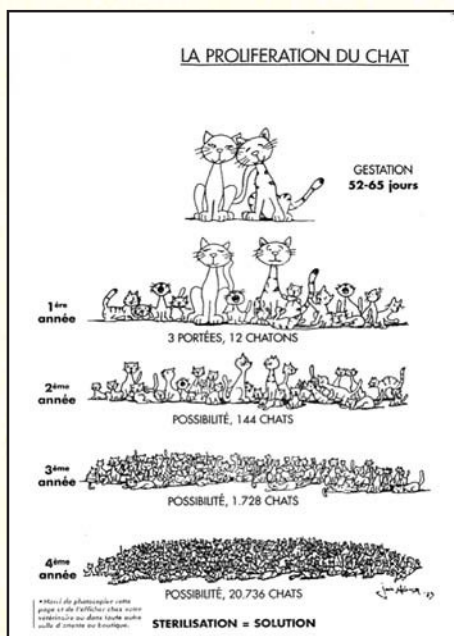
Ils sont ensuite relâchés sur leur lieu de capture après un temps de convalescence différent en raison de la nature de l'acte chirurgical. La convalescence des mâles étant simple, le chat est relâché le lendemain ; pour les femelles le temps est plus long, car elles doivent rester au repos entre 8 et 15 jours selon le type d'intervention. Cette année un partenariat a été fait avec le refuge L'Arche d'Abraham afin de nous permettre d'avoir un lieu de convalescence supplémentaire et de nous aider dans les soins post opératoires. Si un chat domestique, identifié à l'I-CAD, est attrapé, nous en avertissons immédiatement les propriétaires puis nous le ramenons chez lui. Si ce chat n'est pas identifié il sera considéré comme errant.

Les chats errants stérilisés et identifiés deviennent des chats libres appartenant à la Fondation, ils ne sont plus considérés comme errants et bénéficient ainsi d'un statut reconnu par la loi du 6 janvier 1999 qui leur apporte une protection juridique.

Nous rappelons que l'identification est une obligation légale pour les chats, les chiens et les furets, elle est l'unique moyen d'être officiellement reconnu comme son détenteur.

Depuis 3 ans 80 chats ont déjà été stérilisés et identifiés au Bugue, au nom de la Fondation 30 millions d'amis.

Par cette action nous en avons limité leur prolifération qui est exponentielle, le dessin, ci-dessous, est assez éloquent et nous permet de mesurer les bienfaits de cette campagne annuelle.



Cette pratique est donc essentielle pour contrôler la population féline et améliorer le bien être des animaux.

En stérilisant et identifiant les chats errants, nous avons limité leur capacité à se reproduire de manière incontrôlée, ce qui contribue à réduire leur nombre dans les rues et ainsi réduire la malnutrition, la propagation des maladies et les bagarres territoriales.

En plus de contribuer à la gestion de leur population, les avantages de la stérilisation sont nombreux, comme réduire le risques de certains cancers et maladies liées à l'accouplement ainsi que réduire les risques de fugue et éviter les accidents de la route, et les blessures.

Cette campagne est essentielle pour la communauté dans son

ensemble et nous permet de limiter les nuisances associées à leur présence tels que dégâts dans les jardins, les bagarres bruyantes la nuit et les risques de transmission de maladies aux autres animaux domestiques.

Ceci permet une meilleure cohabitation entre les chats libres et les habitants, ainsi que la préservation/ garantie d'un environnement plus sain et plus harmonieux pour tous.

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Ça y est la fibre optique est arrivée

Depuis la fin de l'année 2023, la fibre optique est commercialisée sur une partie du territoire de la commune. En décembre puis en mars de nouveaux secteurs ont été ouverts à la commercialisation. A ce jour il reste le centre bourg et les secteurs de Boutenègre, la Mouthe et la Perrière en cours de construction. La commercialisation devrait intervenir cet été 2024.

Nous vous encourageons vivement à passer à la fibre, car le débit est 30 à 40 fois plus rapide que l'ADSL, et beaucoup plus fiable.

La fin du réseau cuivre est annoncée pour 2027, pour l'instant le raccordement à la fibre est gratuit, il pourrait devenir payant dans l'avenir.

Pour passer à la fibre, il faut contacter votre opérateur téléphonique, il s'occupera de votre raccordement.

Il faut éviter tous les démarcheurs qui vous demanderaient de l'argent pour accélérer le raccordement, **c'est une arnaque.**

Le raccordement peut présenter parfois des difficultés. Si elles se situent sur le domaine public les travaux sont à la charge de l'opérateur, si elles sont sur la partie privative ils sont à la charge du demandeur. L'absence ou le mauvais état

des gaines enterrées sont souvent à l'origine de ces difficultés.

A l'extérieur des villes la fibre est installée sur des poteaux et suit le même cheminement aérien que le réseau téléphonique actuel.

L'élégage des arbres situés sur les parcelles privatives sont à la charge des propriétaires qui sont tenus responsables des éventuels accidents qui endommageraient la fibre.

La fibre est une avancée technologique majeure pour les entreprises comme pour les particuliers. Le milieu rural a les mêmes avantages que les grandes métropoles dans ce domaine ce qui facilite notamment le télétravail et l'accès à toutes les démarches en ligne nécessaires à la vie quotidienne.

Périgord Numérique a organisé une réunion d'information le 1^{er} décembre 2023 à la salle E. Leroy pour expliquer à la centaine de personnes présentes la marche à suivre pour la demande de branchement à la fibre.



FERMETURE PISCINE

Historique :

La piscine a été construite en 1975, elle est composée d'un grand bassin de 25mx12m, d'un petit bassin de 10x12m et d'une pataugeoire. La capacité des bassins est d'environ 600m³.

Depuis sa création la piscine a connu plusieurs campagnes de rénovation :

- 2010 : réfection des bassins
- 2014 : Rénovation partielle du réseau de refoulement des eaux
- 2016 : Réhabilitation et mise en conformité du local vestiaires et sanitaires
- 2017 : Rénovation des plages

Constatation des faits en 2022 :

Nous avons constaté à l'été 2022 qu'un rajout journalier d'eau plus important que d'habitude était nécessaire. Aucune fuite n'était apparente.

Consommation d'eau par an sur les années 2014 à 2021 a été d'environ **1200m³**.

Consommation en 2022 : **2700m³**.

Recherche de solutions :

Fin 2022 et début 2023 nous avons fait réaliser des recherches de fuites par une entreprise spécialisée : -emploi de fumigènes, sondages acoustiques, passage de caméras, test de pression du réseau de refoulement.

Tous ces tests ont permis de valider la présence de plusieurs fuites mais sans pouvoir les localiser précisément. Le passage de caméra n'a pu aboutir totalement car il y avait trop de rouilles et de calcaires dans les canalisations en acier.

L'identification des conduites n'a pas été aisée, au vu de l'absence de plans de recollement des réseaux.

Le coût de ces investigations a été de 3100€.

Les élus ont pris la décision de maintenir l'ouverture de la piscine pour l'été 2023 malgré la consommation supplémentaire d'eau attendue.

Constatation des faits en 2023 :

Dès le début de l'ouverture de la piscine nous avons eu la confirmation des fuites.

La consommation d'eau en 2023 a été de **4000m³**.

Analyse de la situation et perspectives :

Nous ne pouvons pas continuer à avoir une telle consommation d'eau supplémentaire (**environ 3000m³**).

Nous avons voulu, sans attendre la fin de la saison estivale, lancer une procédure d'études le 12 juillet 2023.

Après un premier constat visuel des installations par le bureau d'études :



- baisse considérable du niveau d'eau,
- revêtement des bassins en gelcoat dans un état correct,
- tuyauterie du système d'aspiration en acier, datant de la construction de la piscine dans un mauvais état,
- système de filtration (bac à sable) bien entretenu et en bon état,
- des pompes d'aspiration en circuit fermé dans un état moyen,
- non fonctionnement du système de récupération des débordements.
- deux systèmes de filtration existent, une pour la pataugeoire et une pour les deux principaux bassins. Le système hydraulique ne respecte plus les normes en vigueur en effet il doit y avoir un système par bassin et les bondes de fond aspirantes ne sont pas conformes.

L'étude de faisabilité a été reçue fin mars 2024.

La volonté des élus est de rouvrir la piscine le plus rapidement possible. Cette volonté s'inscrit sur différents points clés :

- lutter contre la noyade, notamment avec le point clé du « savoir nager »,
- le bien-être de nos habitants et des vacanciers, en prenant en considération les canicules estivales que nous rencontrons régulièrement ces dernières années,
- pouvoir recevoir l'école de notre commune, ainsi que celles des communes environnantes,
- recevoir des compétitions départementales ou encore régionales de natation, en lien avec le Comité Départemental de la nation.

Dans le cadre de l'étude de ce projet il ne faut pas oublier notre souhait de s'inscrire d'avantage sur le point du développement durable, avec par exemple la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, ou encore l'utilisation de panneaux photovoltaïques dans le but de chauffer l'eau pour assurer une plus grande période d'ouverture de notre installation.

CANISSETTE

Dans le cadre de la propreté de notre ville, la commune du BUGUE a souhaité installer une première canisette à proximité de la médiathèque sur le voie sur berge. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques.

Nous avons placé un distributeur de sachets accompagné d'une corbeille pour les déjections canines afin que les citoyens prennent le réflexe de les ramasser et contribuent ainsi à la propreté de notre ville.

En effet lorsque l'on est maître d'un animal, il est parfois difficile de trouver sa place en ville, surtout lors de balades. C'est pourquoi la mise en place de ces enclos de propreté, fait partie des initiatives qui répondent à cette attente.

C'est aussi une excellente façon d'apprendre la propreté à nos compagnons. Leur apprendre à faire leurs besoins à un endroit précis fait partie du dressage classique. La canisette est le lieu parfait pour cela : inciter votre toutou à se soulager ailleurs que chez vous, tout en s'intégrant dans la société.



VILLAGE VIP

Le Bugue a adhéré à VillagesVip.

Il s'agit de mettre en valeur notre cité en profitant des nouvelles technologies que sont les QrCodes.

Rédigés par nos soins ils ont été implantés en ville pour renseigner les personnes selon 4 rubriques :

- Liste des personnalités
- Monuments et curiosités
- Commerces et Hébergements
- Animations et spectacles

Il suffit de scanner le QrCode pour obtenir les informations désirées.

Le site général : <https://villagesvip.fr/>

La page du Bugue : https://villagesvip.fr/?page_id=23306

Le plan de l'implantation des QrCodes :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1g52CzjqwqAFKpvIN4YyNSst1wq8dXyrE&ll=44.9196586790444%2Co.9262707500000111&z=16>



MAISONS FLEURIES

La remise des prix du concours s'est déroulée le 20 avril 2024 dans la salle Jean Rey à la médiathèque.

Le Maire félicita les récipiendaires et les participants.

Il évoqua l'aspect particulier du concours 2023 en raison de l'obtention du label 1^{er} fleur.

En effet toutes les personnes qui ont œuvré dans leur jardin, leur façade ou balcon ont participé au gain de ce trophée. Merci à eux.

Monsieur le maire a affirmé l'importance qu'il accordait à l'embellissement de la ville sous tous ses aspects, fleurs, plantes, arbres, entretien des bâtiments, respect de l'environnement et propreté des voies publiques. La liste n'est pas exhaustive.

Il rappelle qu'une ville propre et fleurie procède du bien-être de ses habitants. Elle est en outre très attractive pour les visiteurs et ces facteurs sont déterminants pour le développement économique.



Pascal Peyrat a précisé toutes les orientations et les aspects techniques du travail de son service dans le domaine des espaces verts.

Monsieur le maire et Madame Vignal ont ensuite remis les prix selon le palmarès suivant :

• **1^{er} prix** COSTE Philippe (maison avec jardin) et BOUTAUT Jean-Claude (façades, murs, appartements, balcons, fenêtres) : 2 billets jardins de Marqueyssac.

• **2^e prix** LAURENT Françoise (maison avec jardin) et DUCAU PORCEL Maryse (façades, murs, appartements, balcons, fenêtres) : 2 billets jardins d'Eyrignac.

• **3^e prix** BELLART Didier (maison avec jardin) 2 billets les jardins d'eau de Carsac.

Merci aux élus, merci aux services techniques et administratifs pour leur participation active.

PREMIÈRE FLEUR

Le label « Villes et Villages Fleuris »

Il est présent depuis plus de 60 ans, rassemble 4 785 communes labellisées sur tout le territoire français en 2023, dont 278 "4 Fleurs".

Il est le label national de la qualité de vie.

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

La ville du Bugue s'est engagée avec conviction dans le parcours pour l'obtention de la 1^{re} fleur.

L'organisation :

Sous l'égide du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, le Département sélectionne et accompagne les communes susceptibles d'intégrer le label.

La région attribue les trois premiers échelons du label (1^{re}, 2^e et 3^e Fleur).

Ainsi Le 27 mars 2023 nous recevions Carole Dartencet référente Label Villes et Villages Fleuris au Conseil Départemental de la Dordogne et son équipe, afin de nous conseiller et de nous guider dans cette démarche particulièrement pour l'élaboration de notre dossier.

Le 25 septembre 2023 nous recevions un jury composé d'élus, d'experts et de personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement.

Mercredi 20 mars 2024, s'est tenue à Royan la remise des prix des villes et villages fleuris de la région. Nous allions recevoir le label de la 1^{re} fleur.

La cérémonie s'est déroulée dans le palais des congrès bâti sur le front de mer et offrant un paysage océanique absolument somptueux.

- Patrick MARENGO présenta sa ville de Royan.
- Julien FAIVRE le directeur du conseil national du label villes et villages fleuris décrit l'action de sa structure.
- Christelle CHASSAGNE la directrice générale du tourisme de la région fit un bilan annuel.
- David HAPPE expert arboricole présenta la place des arbres en milieu urbain.

Puis ce fut la remise des prix proprement dite : le diplôme et une céramique.

C'est avec grande fierté pour Le Bugue et ce sentiment valorisant du devoir accompli que nous avons accueilli ce prix.

L'obtention de ce label est un atout extrêmement important pour notre commune, il favorise son attractivité pour les touristes, participe au bien être des habitants et compte ainsi dans le développement économique.

La municipalité inclut cet aspect dans tous ses projets.

Une nouvelle fois, merci aux habitants, aux services techniques et administratifs sans qui l'obtention de cette 1^{re} fleur tant convoitée n'aurait pas été possible.

Une remarque : Il y avait une majorité de communes de Dordogne parmi les récipiendaires.

A l'occasion de la foire aux fleurs du dimanche 28 avril 2024, nous avons tenu un stand pour informer et expliquer aux nombreux visiteurs comment la ville du BUGUE avait obtenu le label de la 1^{re} fleur.



COMPOSTEUR

Le mardi 7 mai, le premier composteur municipal a été inauguré en présence de Madame Pascale QUEILLE, Maître composteur départemental. Elle a fourni des renseignements et des conseils très complets sur l'utilisation de l'appareil.

Monsieur le maire a ensuite présenté cette réalisation, suivi du 1^{er} adjoint qui a expliqué l'importance du composteur vis à vis des exigences de la préservation de l'environnement.

Enfin le responsable des services techniques a précisé les modalités de gestion réalisées par son équipe.

Les participants se sont vus remettre un petit récipient de couleur verte pour le transport de leurs déchets.

Rappelons ici la belle réussite de ce projet municipal tant pour sa réalisation au sein d'un cadre verdoyant bordé d'un joli ruisseau que pour son utilité publique.



FRELON ASIATIQUE

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc... Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment là que nous pouvons agir. En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid... Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.



MOUSTIQUE TIGRE

Question : On n'en peut plus de tous ces moustiques, une bonne opération de démoustication réglerait notre problème !

Réponse : FAUX

Une opération de démoustication tuerait les moustiques qui volent à un instant T, mais le répit ne sera que de quelques jours : de nouveaux moustiques naîtront des larves, à l'abri dans leurs réserves d'eaux stagnantes. Le problème ne peut se régler qu'à la source : supprimer ou vider régulièrement les potentiels lieux de ponte des moustiques !

Comment limiter le développement des moustiques dans mon environnement ? Adoptons les bons gestes !

Comment les moustiques vivent-ils ?

Le moustique se développe en quatre étapes : **œuf, larve, nymphe et adulte**. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement attiré à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Pour éliminer les larves de moustiques

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits débris ;
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter ;
- encombrants ;
- déchets verts.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- gouttières ;
- regards ;
- caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- bidons d'eau ;
- citernes ;
- bassins.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- élaguer les arbres ;
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- entretenir votre jardin.

CARNAVAL DES ÉCOLES

C'est par un bel après-midi et sous un soleil éclatant qu'un cortège aux déguisements chamarrés et chatoyants s'élança de l'école.

Les enfants avaient pour mission de juger et mettre au bûcher Pétassou. Ce vilain bonhomme accusé de tous les maux et malheurs tombés sur le village.

Pétassou en tête, le joyeux défilé parcouru la ville avec les traditionnelles invectives adressées à tue-tête au futur supplicié.

Les juges arrivèrent au pré St Louis, Pétassou fut ligoté sur le bûcher et la terrible sentence prononcée.

Les flammes dévorèrent alors le coupable. Mais il ressuscitera et accomplira de nouveau ses méfaits.

Une histoire sans fin tel le phénix qui renaît de ses cendres.



CHASSE AUX ŒUFS

Cette année les communes du BUGUE et de CAMPAGNE ont décidé d'organiser ensemble « La Chasse aux Oeufs 2024 » dans le Parc du Château de CAMPAGNE.

Les deux municipalités et deux associations (Association des parents d'élèves et le comité des fêtes Bug'en fêtes) avaient réuni leurs efforts pour préparer, installer et gérer cet événement si important pour parents et enfants.

A 13h45 un grand nombre de participants arriva pour entamer la quête des œufs. Il s'agissait d'en trouver cinq en plastique de couleurs différentes pour obtenir un sachet d'œufs en chocolat.

Un gros lapin en chocolat était gagné pour celui qui ramènerait un œuf en or.

En raison des prévisions météorologiques, les structures gonflables prévues pour cette occasion n'ont pas été installées.

Monsieur Pascal VILLESUZANNE proposa une animation « Musique des Origines » très appréciée par le jeune public.

Il semble bien que tous les visiteurs furent pleinement satisfaits de leur après -midi.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Lundi 11 Décembre 2023 à 15 h se déroula l'élection de quatre élèves de CM1 dans l'enceinte de l'école élémentaire Jean Rey. Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni samedi 9 Mars 2024 à 10h, salle Jean Monestier.

L'adjointe en charge des écoles a ouvert la séance en excusant Monsieur Le Maire pris par d'autres obligations et a déroulé l'ordre du jour.

Le but était de leur présenter l'organisation de la chasse aux œufs qui se déroula en accord entre les deux municipalités, le Lundi de Pâques, dans le Parc du Château de Campagne, mais aussi de les sensibiliser au ramassage des déchets, à la plantation d'arbres, aux commémorations des 8 Mai et 11 Novembre, à la célébration du 14 Juillet et les Fêtes de la Saint-Louis.

Les échanges se sont installés pour déterminer les futurs projets.

La séance se termina par des viennoiseries et jus de fruits offerts par la Mairie.



RENTRÉE SCOLAIRE



Le lundi 4 Septembre 2023, Monsieur Le Maire et des élus assistaient à la rentrée scolaire 2023.

Au niveau de l'élémentaire nous avons 184 élèves et à la maternelle 84

élèves soit un effectif de 268 élèves. Dans la classe occitane de maternelle moyenne et grande section il y a 35 élèves et dans la classe élémentaire CP / CE1 il y a 23 élèves.

Pour venir au groupement scolaire du Bugue, 23 enfants de JOURNIAC empruntent le bus.

Encore cette année, la rentrée s'est passée dans la bonne humeur.



JEUX ENFANTS PRÈS DE LA VÈZÈRE

Dans le cadre d'un projet global d'aménagement du site des prés de la Vézère la municipalité a décidé d'aménager dans un premier temps une aire pour très jeunes enfants.

Le jeudi 6 avril a été procédé à la mise en place de 4 nouveaux jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.

Le choix d'une société spécialisée dans la construction de jeux s'est fait par l'emploi de la plupart des matériaux hautement durable et respectueux de l'environnement, qui est non seulement recyclable après utilisation, mais se compose également d'éléments fabriqués à partir de matériaux post-consommation recyclés à 100 % à partir de déchets d'emballages alimentaires ou de textiles océaniques recyclés.

Les Services Techniques de la mairie ont confectionné des tables avec du matériel de récupération et installé des bancs autour de cet espace pour le bien être des accompagnateurs des enfants.



MINI OLYMPIADES

La commune du BUGUE a obtenu la labellisation «Terre des Jeux olympiques 2024» le 20 avril 2020.

Depuis 2020, nous organisons des événements pour promouvoir les activités sportives présentes aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le 23 juin 2023, en partenariat avec les écoles du BUGUE, ST CHAMASSY, ALLES sur DORDOGNE, PAUNAT et LIMEUIL, nous avons organisé des mini olympiades.

Nous avons présenté aux enfants des activités physiques et sportives qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer comme le golf, le hockey, la natation, l'escalade, le tir à l'arc, le poney,...

Pour mener à bien cette journée et offrir à tous ces jeunes sportifs un moment inoubliable, nous avons fait appel à l'aide au tissu associatif, à l'Éducation nationale et au Centre de formation en apprentissage (BPJEPS) de Trélissac «Sport Académie».

Carla NEISEN, vice championne olympique aux Jeux de Tokyo en 2021, nous a fait l'honneur de sa présence. Tous les enfants ont pu admirer et tenir dans leurs mains sa belle médaille d'argent. Sa gentillesse et sa disponibilité ont illuminé cette journée ensoleillée.

Carla et monsieur le Maire ont remis à chaque élève une médaille pour récompenser leur participation à toutes les activités proposées.

Quelques chiffres :

- 15 activités sportives
- 15 classes
- 380 enfants
- 15 enseignants et une quarantaine d'accompagnateurs (ATSEM, parents d'élèves,...)
- une quarantaine d'animateurs (BPJESPS, bénévoles des associations, élus).

A l'unanimité des quelques 500 personnes présentes de nouvelles mini olympiades se feront en 2024.



CADEAUX DES AÎNÉS

Au moment de Noël, comme chaque année, Monsieur Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont eu le plaisir de distribuer des cadeaux à nos aînés (à partir de 75 ans).

Ce colis comprenait : une bouteille de Bergerac rouge, un pâté de foie de canard et une boîte d'enchaud.

Nous avons privilégié encore cette année, nos commerces locaux.

Les résidents de l'EHPAD et de la RAPA ont reçu une boîte d'escargots en chocolat.

EXPOSITION EMMANUELLE DE OLIVEIRA

Vendredi 30 Juin 2023 à 18 h, salle Jean Orioux, l'adjointe à la culture nous a présenté la photographe amateur Emmanuelle De Oliveira demeurant dans le Puy de Dôme non loin de Clermont-Ferrand.

Emmanuelle aime saisir les jolis moments... des moments simples, des choses simples. Sans partir au bout du monde, dans son jardin, la rue sont des endroits où saisir la beauté, il suffit de regarder car elle se trouve partout. En fédérant ces photographes et artistes amateurs, nous participons activement au rayonnement culturel de la Ville du Bugue, c'est aussi le souci de mettre en lumière tous les talents.

L'exposition s'est prolongée jusqu'au dimanche 9 Juillet 2023.



EXPOSITION PREMIER SALON D'ART CONTEMPORAIN DU BUGUE

Madame Aude Allonville, artiste peintre buguaise d'adoption a proposé à Madame Vignal Joëlle en charge de la culture de créer un premier salon d'art contemporain, sur quatre salles, en invitant les artistes de la Société des Beaux-Arts du Périgord.

La municipalité du Bugue a mis tout en œuvre pour accueillir plus de 57 artistes exposants. Des peintures, dessins, aquarelles et sculptures furent sélectionnées pour l'occasion.

Une réfection totale de l'éclairage a été réalisée dans toutes les salles.

Les visiteurs qu'ils soient amateurs d'arts, professionnels ou simples curieux ont eu le privilège de découvrir le travail de nombreux artistes réunis sous un même toit.

La Ville du Bugue se réjouit pour la culture et pour mieux situer les expositions nous avons choisi le tableau de l'artiste Alma-Damian Tirado sous forme d'enseigne nommée «Au rendez-vous des Arts».

Une exposition très appréciée qui s'est tenue du jeudi 13 Juillet au dimanche 30 Juillet 2023.



EXPOSITION SYLVIE ROUX

Vendredi 4 Août 2023 à 18 h, s'est déroulée l'ouverture de l'exposition, salle Jean Orioux et salle Lafon-Labatut.

Nous recevions l'artiste Sylvie Roux «Au rendez-vous des Arts» accompagnée de onze artistes dont deux sculpteurs.

Plusieurs œuvres avec des techniques différentes (pastel, aquarelle, huile au couteau ou pinceau) étaient exposées ainsi que des sculptures sur métal.

L'exposition a duré jusqu'au dimanche 13 Août 2023.



EXPOSITION ISA ANDRÉ-LACLAVERIE

Mercredi 16 Août 2023 à 18 h s'est tenu , salle Jean Orioux, le vernissage de l'exposition de peintures par l'artiste Isa ANDRÉ-LACLAVERIE .

L'adjointe à la culture nous a présenté l'artiste et ses œuvres.

D'origine Périgourdine (Vergt) elle a commencé à peindre dès l'enfance dans l'atelier de son père.

Depuis 2017 elle travaille sur la conception de tableaux, vitraux d'extérieur et peint sur plexiglass.

Son désir profond étant d'exposer pour des sites remarquables : abbayes, parcs, châteaux, édifices religieux avec des supports originaux.

Accrochés dans un arbre, suspendus à un chevalet, intégrés dans un massif de fleurs. En fonction de l'ensoleillement, de l'exposition, les tableaux changent tout au long de la journée. Le travail d'Isa ANDRÉ-LACLAVERIE fut apprécié jusqu'au dimanche 27 Août 2023.



LES ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONTES

Des séances de contes pour toutes les classes de l'école maternelle du BUGUE ont repris leur périodicité d'une fois par mois grâce aux conteuses bénévoles Anne-Claire Vassiliadis, Monique Simonneau et Muriel Soldati.

Le mercredi 27 décembre nos conteuses ont



animé des contes de Noël pour les enfants.

Deux ateliers «Cercles des enfants conteurs» ont été organisés pour les grandes sections de l'école maternelle.

ATELIER PHILO

Des ateliers Philo pour la classe CM1 de Joséphine Deleu, sont proposés.

Un atelier philo avec les enfants ou les adolescents, ce n'est pas un cours de philosophie. L'animateur d'atelier philosophique n'est pas là pour transmettre un savoir (la très grande majorité d'entre eux ne sont pas professeurs de philosophie) mais pour permettre aux enfants d'exprimer leur pensée et de débattre entre eux dans un cadre démocratique.



RENCONTRE LECTURE

Tous les premiers samedis du mois a lieu une rencontre lecture pour partager les coups de cœur, les impressions, les souvenirs de lecture en toute convivialité.



ATELIER ORIGAMI

Les 13 et 20 avril pendant les vacances scolaires, deux ateliers origami ont été animés par Anne-Claire VASSILIADIS. Tous les participants sont repartis ravis avec ses réalisations.



CONTES EN FRANÇAIS ET OCCITAN

Le spectacle « Rien de neuf » de et par Monique Burg en français et occitan s'est déroulé le 29 avril.



ÉTRANGES LECTURES AU CHÂTEAU DE CAMPAGNE

Le Jeudi 25 mai au Château de CAMPAGNE, L'ingénieux Hidalgo Don Quichotte De la Manche de Miguel de Cervantes a été proposé par les comédiens Daniel Kenigsberg et Jean Pierre Becker. Cette lecture chevaleresque a enchanté les spectateurs.



DÉDICACE

SANDRA BASSANO a dédié pour son premier livre « J'ai oublié de mourir » le samedi 16 septembre.

Ce livre raconte : Sandra Rossi, artiste peintre de grande renommée, partage sa vie avec Pierre, mari bienveillant et chef réputé à l'ambition débordante. Leur destin bascule lorsqu'une maladie dégénérative précoce vient brutalement toucher la jeune fille...



(©BR/Reussir le Périgord)

BÉBÉS LECTEURS

Un spectacle pour les bébés lecteurs « Emois et moi ! » d'Aurélie Loiseau a eu lieu le mardi 3 octobre.

Ce spectacle se tisse autour des émois qui vont et viennent à l'intérieur de soi. De jupons émotifs sortent des histoires de jours avec, et de jour sans...

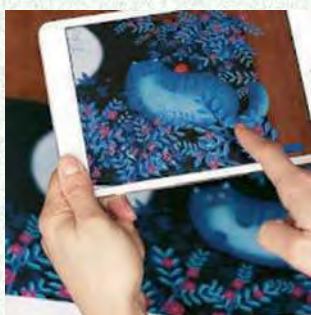
Est-ce un jour ours, poisson ou hérisson ?



RÉALITÉ AUGMENTÉE

A la découverte de la réalité augmentée : des albums jeunesse de la collection "Histoires animées" sont à disposition à la bibliothèque ainsi qu'un emplacement réservé à cette activité du 3 octobre au 15 novembre.

La réalité augmentée est la superposition de choses réelles avec des objets virtuels dans différents domaines (sons, images 2D, 3D, vidéos, etc.) calculés par un système informatique en temps réel.



TÉLÉTHON ET OCTOBRE ROSE

Dans le cadre d'Octobre Rose un stand a été installé à la bibliothèque du 1^{er} au 31 octobre avec des plaquettes d'information et la vente de produits (parapluies, sacs, gourdes...) dont la recette a été remise à la Ligue contre le cancer.

Pour le Téléthon une vente de livres est organisée avec une urne à disposition des acheteurs, les dons sont remis à l'AMT Téléthon.

ÉTRANGES LECTURES

Le prix des lecteurs est une invitation supplémentaire à la découverte de littératures étrangères.

De novembre à avril, pour l'édition 2023/2024, 5 romans étrangers sont proposés à la lecture et au vote des lecteurs.

Le livre qui remporte le plus de suffrages fait l'objet d'une des 4 lectures publiques programmées lors de la saison suivante.

Alors lisez, discutez-en, votez et faites voter et élisez le lauréat du Prix des lecteurs 2024 !

Le livre, « Miracle à la combe aux aspics » de l'auteur croate Ante Tomic, a été le lauréat du prix des lecteurs 2022/2023. Le jeudi 25 janvier, une Lecture de passages du livre par la comédienne Clémentine Marchand et une présentation par le traducteur Marko Despot ont été présentées au public.



PRINTEMPS DES POÈTES

Une conférence poétique, articulée sur une question vieille comme le monde : Qu'est ce que la poésie ? s'est déroulée le mardi 12 mars, présentée par l'écrivain-poète des marchés, Cyrille Vollet.

Il a proposé plusieurs réponses en les illustrant par des anecdotes, des extraits de ses livres et différents textes courts en laissant une large place à l'improvisation.

Un vrai moment de partage poétique !!!

Les arbres à poèmes :

Les arbres à poèmes installés sous la halle et dans le jardin public ont été fleuris de poèmes et de dessins par les enfants des écoles maternelle et élémentaire du Bugue.



CONCERTS

CONCERT NUAGE FURIEUX

Vendredi 14 Juillet 2023, sur la Place de l'Hôtel de Ville, la Municipalité a offert un concert à 21 h, d'une durée de deux heures.

Le trio Nuage Furieux nous proposa une formule alternant un répertoire de compositions originales et de reprises aux styles très variés.

Dans ce trio nous avons Sébastiano à la guitare et au chant, Claudio à la percussion et Christelle au clavier et au chant.



CONCERT AU KIOSQUE

Vendredi 21 Juillet 2023, un concert gratuit fut proposé au kiosque.

Une belle sélection de chansons très variées : pop, country, rock'n roll et françaises d'hier et d'aujourd'hui ont été interprétées par TERRY Bradford et SUSSIE Arvesen.

Une ambiance animée et chaleureuse nous a permis de passer un super moment.



SPECTACLE AÉRIEN ET MUSICAL

Pour l'ouverture des Fêtes de la Saint-Louis, mercredi 23 Août 2023, un magnifique spectacle empreint de douceur, de sensibilité et d'acrobaties très physiques rendues discrètes par le talent, fut offert par la Municipalité.

Les sœurs Lorène et Manon GUILLEMIN évoluaient à des hauteurs pouvant atteindre 7 mètres en s'appuyant sur du tissu, un trapèze et un anneau.

Elles étaient accompagnées par le guitariste Thomas de CONTI au rythme latino. Un jeu de lumière venait compléter ce beau spectacle intitulé «SORRES» qui signifie sœurs en occitan.

Une soirée très appréciée par le public, un choix judicieux fait par la délégation à la culture de la Mairie.



THE KARAOKE KILLERS

Vendredi 25 Août 2023, la Mairie organisa sur la Place de la Vézère, à 21 h, un nouveau concept unique et original.

- En première partie un Quiz live comportant 1000 questions (musique, culture générale, cinéma, histoire, géo, people).
- En deuxième partie un Karaoké géant fut proposé avec 800 titres accompagnés d'un guitariste chanteur et un batteur chanteur.

Dotés d'un matériel de pointe, ils sont parvenus à susciter des candidatures. Encore un groupe qui a su divertir tout le public présent.



FEUX D'ARTIFICE

Jeudi 13 juillet à 22h30 et dimanche 27 août à 22h, les traditionnels feux d'artifices, tirés sur les bords de la Vézère ont réjouit encore cette année tous les nombreux visiteurs.

Le montant de ces deux événements a été de 6 500€ et 19 000€.

CINÉMA EN PLEIN AIR

En raison du mauvais temps, la séance de cinéma en plein air prévue sur les Prés de la Vézère, se déroula à la salle Eugène Le Roy.

Mercredi 2 Août 2023, une comédie familiale «Les blagues de Toto 2» fut proposé dans le cadre du festival «Soirs des Toiles».

A noter, c'était une avant-première car le film sortait le même jour dans les salles de cinéma.

Un moment de détente et de rires, du plus jeune au plus âgé, une soirée appréciée par le public.



ANIMATIONS FIN D'ANNÉE

MANÈGE ENFANTIN FANTASIA

Comme tous les ans, le Manège Enfantin Fantasia s'est installé sur le parking de la Place de l'Hôtel de Ville. Manège gratuit offert par la Municipalité. Il a fonctionné du samedi 23 Décembre 2023 au dimanche 7 Janvier 2024.

Cette animation est toujours très appréciée par les enfants.

SPECTACLE DE MAGIE

Samedi 23 Décembre 2023, à 15 h, Place du Royal Vézère, un spectacle de Magie fut proposé aux enfants sous un grand chapiteau.

Dans un décor féerique, les enfants ont participé à des tours de magie adaptés pour tous les âges.

A la fin du spectacle offert par la Mairie un goûter comprenant bonbons, gâteaux et chocolat chaud a été très apprécié par les petits et les grands.



HISTOIRE DU BUGUE

Dans le cadre de nos recherches sur l'histoire du Buge, nous avons tenu à mettre en valeur deux prédécesseurs du maire actuel Serge LEONIDAS :

Mathieu DUTARD : 1^{er} maire du Buge en 1790 durant la révolution. Il était avocat.

Paulin GLENE : 23^e Maire de 1929 à 1945 donc durant deux périodes significatives : la crise de 1929 et toute la 2^e guerre mondiale. Il était maître carrossier et chevalier de la légion d'honneur. Crédit photo : Françoise PETIT.

Nous continuerons cette action au fur à mesure de l'aboutissement de ces recherches.

Nous vous présentons en outre l'ordonnance royale qui institue le marché du Buge le mardi et ce à perpétuité.

Elle date de novembre 1319.



PHILIPPE V LE LONG (Duc de France et de Neuchâtel de la Bretagne des Capétiens 1268/1328)



PIERRE DE GALARD (Chancelier de Languedoc et du Rouergue, grand maître des arbalétriers de France)

Ci-dessous l'ordonnance officielle numérotée prise par le roi Philippe Le Long en novembre 1319 à la demande de Pierre de Galard.

Elle institue le marché du Buge chaque mardi et ce à perpétuité



FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année le forum des associations s'est tenu sur les prés de la Vézère le samedi 9 septembre 2023. De nombreuses associations culturelles, caritatives, entraide et sportives avaient répondu présentes.

Arrivée des nombreux visiteurs à 10h sous une chaleur déjà pesante. Ils furent reçus avec beaucoup de gentillesse et purent s'essayer aux sports proposés ou se renseigner auprès des associations.

Il va sans dire que la buvette fut prise d'assaut à partir de midi.

La chaleur en début d'après-midi devint de plus en plus dure à supporter aussi de nombreuses assos préférèrent quitter le forum, ce que l'on comprend aisément.

L'organisation de cet évènement ne pouvait prévoir une telle température en ce mois de septembre.

L'essentiel est qu'il a été conçu et réalisé pour le plus grand bien de notre tissu associatif qui peut ainsi se faire connaître et réaliser des adhésions.



RÉCOMPENSE PIERRE JOUVIN

C'est par une magnifique après-midi ensoleillée que la ville du Bugue et le RCB recevaient Pierre JOUVIN au stade Renaud Cruveiller ce samedi 26 novembre.

Pierre JOUVIN, solide talonneur de 20 ans formé au Bugue et jouant actuellement en Pro D2 au SU AGEN.

Il est surtout champion du monde de rugby avec l'équipe de France des -20 ans (U20). A partir de 14h les jeunes de l'école de rugby ont eu l'insigne honneur d'être entraînés par ce sportif de haut niveau entouré des formateurs.

Pierre a fait montre de gentillesse, d'attention et de prévenance auprès de ces rugbymen en herbe. Il était heureux d'être sur le stade de son enfance.

Puis vint le temps de la cérémonie et Bernard Bruneteau Président du RCB ouvrit le moment des discours, conclus par ses entraîneurs et éducateurs du RCB.

Pierre Jouvin termina par quelques mots de remerciements.

Il est aisé de relever le fil rouge de toutes ses allocutions : les

grandes qualités sportives et mentales de Pierre mais aussi tout ce qui fait le monde du rugby :

L'encadrement, la formation, l'entraînement, l'esprit d'équipe et d'entraide, la camaraderie, le goût de l'effort, de la performance et de la réussite. Bref une véritable école de la vie.

Lui furent alors offerts un cadre avec un maillot du N°2 du RCB, une belle plaque en bois célébrant son titre ainsi que la médaille d'honneur de la ville du BUGUE.

Il fut reconnu fort justement que l'école du rugby du Bugue est un modèle dans ce domaine. N'oublions pas les quelques rugbymen en activité aux quatre coins de notre hexagone, Carla NEISEN, Antoine MIQUEL Enzo HERVE, Anderson NEISEN...



Cette rubrique est réservée aux associations qui souhaitent relater leurs activités.

Arche d'Abraham

C'est un refuge d'animaux situé sur la commune d'Audrix avec qui la commune du Bugue a créé un partenariat.

Aménagement du Parc à Lapins

Après 6 mois de retard, les travaux du Parc à Lapins sont enfin terminés. Nous avons procédé à son aménagement par la mise en place des habitats, de la décoration etc...et tous nos petits pensionnaires pourront gambader en toute liberté.

Aménagement du nouveau Parc à Chèvres

Nous approchons de la fin des travaux : installation des portails, de l'abri, de l'abreuvoir, sécurisation de la clôture.

Box de soins pour Animaux

Notre projet a été retenu par le Conseil Départemental de la Dordogne lors de la 4ème Edition du Budget Participatif 2023. La livraison et le montage sont prévus au cours du 1^{er} semestre 2024.

Vide-Grenier - Tombola

Un vide-grenier au profit des animaux du Refuge a eu lieu les mercredi 8 et Jeudi 9 Mai 2024, lieu-dit La Baronne à AUDRIX.

Nouveauté 2024 : tirage d'une TOMBOLA. Gros lot : Un bon pour un week-end (2 nuits) dans une Roulotte climatisée/chauffée avec piscine privative – 4/6 personnes et 1 séance de jacuzzi offerte, valable de Septembre 2024 à Juin 2025 – hors vacances scolaires.

Nouvelles pensionnaires

Deux nouvelles pensionnaires devraient rejoindre le Refuge. Eva en provenance du Maroc fin Avril début Mai et Tulipa en provenance de Roumanie (dossier en cours).

Recherche de Bénévoles

Le Refuge est à la recherche de 3 ou 4 Bénévoles bricoleurs pouvant assurer à tour de rôle, 1 après-midi par mois. Contact L'ARCHE : 05.53.13.43.90.

Le Bugue Minéral

L'Association le Bugue Minéral a eu le grand plaisir d'être distingué à l'occasion du 4ème Budget Participatif Dordogne-Périgord 2023. Le projet « Découvrir la Dordogne au temps des dinosaures » soumis aux votes des citoyens du département s'appuyait sur de nouvelles perspectives pour le Musée de Minéralogie et Paléontologie géré par l'association. Nous avons ainsi reçu officiellement le diplôme de lauréat des mains du Président du Département Germinal PEIRO lors de la réception le 14 novembre 2023 dans les locaux de la Préfecture de Dordogne. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont apporté de l'aide lors d'une campagne électorale intense et tous ceux qui, par leur vote, ont permis ce succès.

Dès à présent, les bénévoles de l'association sont à l'œuvre pour mettre en action, tout au long de l'année 2024, les différents points du projet. Les visiteurs pourront ainsi découvrir dans une salle expressément aménagée et avec une scénographie originale, une exposition permanente intitulée « Échelles au temps des dinosaures » proposant des arrêts sur divers sites à dinosaures en France, avec des vitrines présentant des trésors (ossements, crânes, mâchoires, dents, griffes, œufs, traces de pattes depuis les premiers dinosaures...) ainsi que des reproductions de dinosaures à plumes, reptiles marins



et reptiles volants. La biodiversité du lointain passé de la Dordogne il y a plus de cent millions d'années au temps des dinosaures sera aussi illustrée et expliquée. Cette opération s'appuie sur une collaboration avec plusieurs partenaires dont, entre autres pour l'instant, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, la plage aux ptéropodes de Crayssac (Lot).

Parallèlement, l'Association le Bugue Minéral propose toujours, comme depuis ses débuts, des activités régulières à destination de ses adhérents (62 adhérents pour l'année 2024). Il s'agit de sorties sur des sites environnants ou plus éloignés pour recueillir minéraux et fossiles ainsi que des ateliers pour les jeunes (polissage, identification et classification...). L'année 2024 marque également la mise en place de tables-rondes à thème, réunions animées surtout par nos bénévoles autour de la présentation de leur collection ou de sujets particuliers. Le premier thème développé cette année était celui des opales avec une présentation d'échantillons magnifiques. L'actualité des activités de l'association et du musée peut être suivie sur la page Facebook «Asso Le Bugue Minéral».



Sport Danse 24

L'association « Sport Danse Club 24 », créée en 2016 à Boulazac-Val d'Atur, a ouvert ses portes au Bugue le 12 septembre 2023.

L'association propose des cours de danses pour adultes, enfant et adolescents.

Elle a participé à la journée des associations qui s'est déroulée au Bugue en 2023.

Au cours de cette journée l'association a pu présenter ses activités, lesquelles se sont très rapidement développées.

L'association compte à ce jour 32 élèves dont 28 adultes et 4 enfants.

Le professeur de danse pour adultes est Véronique De Sousa.

Le professeur de danse pour enfants et adolescents est Leandro Rodrigues.

Tous les deux sont diplômés et sont expérimentés.

Les cours pour adultes sont dispensés selon les trois niveaux suivants : débutants, intermédiaires et avancés.

Envie de vous initier ou de vous perfectionner aux danses de salon, danses en ligne, en cours collectifs et/ou particuliers : tango, rock'n'roll, bachata, valse, disco, chacha, paso doble, west-coast etc.... alors, n'hésitez pas, venez rejoindre Véronique et ses élèves, tous les mardis après midi, à partir de 13 heures, dans une ambiance conviviale, salle Eugène Leroy au Bugue.

Vos enfants/adolescents rêvent de danse classique, jazz, moderne, contemporaine, les cours de Leandro sont faits pour eux. Ils se déroulent dans une ambiance ludique, à la même adresse, tous les mardis après-midi à partir de 17h.

Pour toute information concernant les cours, enfants et/ou adultes, le secrétariat est à votre écoute aux coordonnées suivantes. En cas d'indisponibilité, n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées pour être rappelé(e).

Mobile : 06 30 82 79 09

Adresse e-mail : sportdanseclub24@gmail.com

A bientôt !!!



ANACR

L'association informe que l'hommage aux martyrs du canton du Bugue aura lieu le dimanche 23 juin 2024 comme suit :

9h30 : devant la plaque à la mémoire de Chateauraynaud à Limeuil-bas

9h45 : devant la plaque apposée sur le mur de la Gendarmerie du Bugue

10h10 : devant la stèle à la mémoire des résistants à la Menuse, route de Périgueux à St Félix

10h25 : devant la stèle des Landettes, route de Vergt à Journiac

10h40 : devant le monument aux morts dans le bourg de Journiac

11h15 : devant le monument du maquis de DU-RESTAL

Le jeudi 25 avril 2024 une conférence sur «Le Programme du Conseil National de la Résistance» présenté par Fabrice GRENARD.



Terroir et Traditions

Samedi 18 février 2023, 20h, a eu lieu la soirée «Terroir et Tradition» à la Salle des Fêtes Eugène Leroy, avec un repas périgourdin animé par «Music Duo» et une tombola avec nombreux lots offerts par les commerçants et artisans du Bugue et des villages voisins. Il y a eu 131 entrées adultes et 2 entrées enfants.

Dimanche 8 octobre 2023 s'est déroulée la 8^e édition de la Fête du Terroir et des Traditions au Bugue, de 9h à 18h

Rue de Paris : marché artisanal et produits régionaux (36 exposants).

Places de l'Hôtel de Ville et Léopold Salme : jeux à l'ancienne, vieux métiers (fabrication d'huile de noix, de jus de pommes,) danses et chants occitans proposés par «los drolettons d'al Buga, de la classe occitane du Bugue, concours de soupe, exposition d'oiseaux et d'œufs colorés de poules.

Place et Pré de la Vézère : exposition de matériel agricole (ancien et récent), vieux moteurs, voitures de collection, présentation de vieux métiers (corde à l'ancienne, feuillardier, vannier, tailleur de pierre, élagage...), et, bien sûr, les animaux de la ferme (vaches, cochons, moutons, oies...) ainsi qu'un concours de rampeau.

Le tout animé par un orchestre de rue, un clown sculpteur de ballons, un groupe folklorique, une voiture «méli-mélodie», déambulation de Benoit (du Musée Agricole de Salviac) sur son vélo à l'ancienne.

Le menu traditionnel, servi sous chapiteau, est la fameuse «tête de veau», qui attire également bon nombre de connaisseurs.

Cette fête s'inscrit dans l'objet de l'association, à savoir : le respect des traditions et du patrimoine, promouvoir le développement des manifestations rurales. Elle accueille, chaque année, un public de plus en plus nombreux, petits et grands confondus, et 14 bénévoles sont présents pour la bonne organisation de cette importante journée.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 octobre 2024 pour notre Fête du Terroir et des Traditions.



Volant Buissonnais-Buguois

Depuis quelques années notre club ne cesse de grandir et cette année notre nouvelle entité LV2B (Le Volant Buissonnais Buguois) accueille plus de 90 licenciés.

Fort de ce nouveau statut, nous avons mis en place cette saison différentes commissions (sponsors, jeunes et compétitions, évènement) afin de gérer au mieux la vie du club.

Notre école de badminton se porte à merveille avec de nombreux jeunes prometteurs, qui, comme leurs aînés (loisirs ou compétiteurs) prennent beaucoup de plaisir sur les courts.

De bons résultats d'ensemble tant sur les compétitions individuelles (plusieurs titres de champion et championne de Dordogne) que lors des championnats par équipe (interclubs) de division 1, 2, 3 et la quatrième équipe, l'interclub découverte qui a vu le jour cette année et qui a permis à plusieurs nouveaux licenciés de se familiariser avec cette compétition.

Plusieurs manifestations ou actions ont eu lieu cette année (Noël de l'école de badminton, calendriers, organisation d'un repas périgourdin, blackminton, sortie de fin d'année pour l'école de bad, sortie dans les Pyrénées, accueil de la journée 7 et 8 du championnat de division 1, tournoi de fin de saison à Anglet).

Nous remercions la mairie du Bugue, pour son soutien lors de nos actions, pour la mise à disposition de la salle de sport et son entretien. Cette collaboration étroite contribue à notre succès et à notre développement.

Que chaque membre, chaque partenaire et chaque bénévole soit ici remercié car ensemble nous contribuons à faire évoluer notre association et à impliquer notre club de badminton dans la vie de notre



Art du Vivant

**Pratiquer le Qi Gong
le Taichi Chuan**

Pour se sentir mieux dans sa peau !



Le Qi Gong et le Taichi Chuan sont des techniques corporelles ancestrales venues de Chine. Il y a bien longtemps, les empereurs de l'Empire du Milieu nourrissaient le rêve d'être immortels... Ils apprirent auprès de maîtres éclairés des exercices corporels, des techniques de respiration, et des techniques énergétiques (centrage, calme mental, développement de l'intuition, de la volonté). A notre connaissance, nul n'atteint l'immortalité ! Mais ces pratiques ont prouvé depuis longtemps leur efficacité en ce qui concerne la santé et le bien-être.

Aujourd'hui, médecins et kinésithérapeutes recommandent la pratique du Taichi Chuan et du Qi Gong dans de nombreuses pathologies physiques et nerveuses. On peut aussi pratiquer uniquement pour le plaisir de se sentir bien dans sa peau, sans aucun esprit de compétition, entouré(e) de personnes sympas. Aucun pré requis n'est nécessaire. Chacune, chacun évolue à son rythme et approfondit comme elle (il) l'entend :

Cours hebdomadaires, stages, ateliers, et en bonus, des pratiques gratuites en groupe régulières. Comme chaque année depuis 2008, l'Association Art du Vivant propose aux Périgourdins de découvrir et de pratiquer le Qi Gong et le Taichi Chuan. N'hésitez pas à tenter l'expérience ; tout le monde est bienvenu !

Renseignements : www.artduvivant.org/
artduvivant@live.fr

06 49 49 70 13 (Catherine) / 06 25 36 06 57 (Anne)



Cinéma 24

L'association Cinéma 24 a commencé en février 2024, le nouveau cinéclub du Bugue qui projette une fois par mois (sauf période d'été) des films d'auteur, français ou étrangers, en v.o. sous-titrée.

Les projections ont lieu dans la salle municipale Eugène Leroy, selon le processus suivant : brève présentation du film (en français et en anglais), projection, debriefing et discussion (en français et en anglais) sur les thématiques du film, les auteurs ou interprètes, autour d'un verre. La réunion se veut à la fois cinéphile mais surtout conviviale !

Le but est bien sûr d'échanger des idées et points de vue, ainsi que de faire se rencontrer des Buguois et Buguoises francophones ou non.

Les films projetés sont sortis sur les écrans depuis plus de 6 mois, mais on peut aussi remonter dans le temps, au gré des envies !

Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui ont envie de passer un bon moment pour découvrir ou redécouvrir des films vus précédemment, mais qui sont souvent regardés sous un nouvel angle.

Le prix des places en tarif plein est de 6€/personne, en tarif abonné 4€/personne, l'abonnement annuel s'élevant à 5€/personne.

Adresse mail : association.cinera24@gmail.com
Page Instagram : Cinera24

Gilbert BOURDON
+33 6 30 08 90 47

cinéma



Musique en Périgord



Musique en Périgord fête sa 36^e édition !

Du 22 juillet au 9 août 2024, sept concerts envoûtants, accessibles à tous, des œuvres populaires aux plus exigeantes, dans des lieux d'exceptions, églises romanes ou amphithéâtres naturels.

Au BUGUE, sur les Bords de la Vézère, Concert-apéritif, le 31 juillet 2024 à 18H, avec « DOUBLE A »

Fermez les yeux et laissez courir votre imagination... c'est à un voyage vers une époque déjà lointaine et pourtant encore tellement vivante que vous convie le Quatuor Caliente (doubleA), pour retrouver un peu de l'âge d'or d'une musique, d'un instrument, et d'une ville, cette Buenos Aires mythique où tant d'artistes irremplaçables ont vécu, créé, aimé, dérangé parfois, bouleversé souvent... avant que Paris, l'Europe puis le monde entier de s'enflamment à leur tour.

Le Quatuor CALIENTE :

Lysandre DONOSO, Bandonéon

Michel BERRIER, Violon

Eric CHALAN, Contrebasse

Cédric LOREL, Piano



Dès sa fondation à Paris au début des années 2000, le Quatuor Caliente a commencé à attirer l'attention sur la scène du Tango Nuevo : chaque membre du groupe, tout en rendant hommage à la tradition, se montre désireux de faire vivre le Tango de notre temps, témoignage d'une musique bien vivante et en perpétuelle évolution. Leurs interprétations et enregistrements sont unanimement salués par le public comme par la critique.

Au programme de « Double A » : compositions d'Astor Piazzolla, Jean Sébastien Bach, Horacio Salgan, Gustavo Beytelmann et Carlos Guastavino.

Programme complet du festival, informations et billetterie sur
<https://musique-en-perigord.fr/>

Yoga Santocha

Le yoga c'est magique ! a dit Laurence...Voilà peut être la plus belle phrase entendue après un premier cours de yoga...Et c'est vrai ! Car le hatha yoga repose sur quatre piliers :

- Les postures (asanas) qui permettent de retrouver ou de garder souplesse et équilibre ou à tout le moins de ne pas les perdre.
- Le contrôle de la respiration (pranayama) dont l'efficacité n'est plus à prouver dans le contrôle des émotions.
- La relaxation (yoga nidra) est une réponse au stress de la vie moderne et un moyen efficace pour retrouver un bon sommeil sans drogue.
- La méditation : être conscient de ce que l'on fait... être "ici et maintenant" et non dans nos rêveries permanentes...De plus d'après des études récentes la méditation serait efficace contre la dépression...

Le yoga club Santocha (Santocha=joie), association loi de 1901, propose des cours à prix modiques pour permettre à tout le monde de participer.... et ça marche car nous sommes nombreux à nous retrouver dans le dojo de la salle des frèresLAVAL tous les mardis à 19 heures.



FNACA

Le mercredi 19 mars 2024, jour du 62^{ème} anniversaire du cessez le feu en ALGERIE, MAROC et TUNISIE, devant le monument aux morts Place Léopold SALME, en présence de Monsieur le maire, de nombreux membres du conseil municipal, de la gendarmerie, des sapeurs pompiers et du comité FNACA, Lucien PERRIER a remis l'insigne de Porte drapeau à Jean Claude LABROUSSE, pour ces 9 années de présence à toutes les manifestations officielles ainsi que pour le décès des membres de la FNACA.

Félicitations à Jean-Claude.



Gym Volontaire

Notre Club G.V du Bugue propose une pratique sportive de proximité en groupe d'activités diversifiées organisées en séances d'une heure par notre animatrice diplômée Sabrina LORENZO.

La Gymnastique Volontaire a pour but de nous entretenir, d'améliorer, de dynamiser notre santé, notre bien être ainsi que favoriser les relations sociales.

Notre pratique est non compétitive. Nos cours se déroulent dans la joie et la bonne humeur.

A noter, cette année notre partenariat avec le PEEP'S 24.

Petit bilan intermédiaire de cette saison 2023-2024 :

En octobre 2023, nous avons participé au Love challenge proposé par le CODEP.

Nous avons également présenté notre club lors de la journée des seniors à Campagne où nous avons tenu un stand et effectué quelques démonstrations.

En décembre 2023, nous avons participé au Téléthon organisé par la commune.

Ce même mois, grâce aux talents et à l'investissement de nos gymnastes pâtisseries et pâtisseries, nous avons organisé une vente de crêpes et de gâteaux sur le marché du Bugue, au profit de notre association.

En janvier 2024, pour bien commencer l'année, nous avons dégusté ensemble la galette des rois.

Pour la première fois depuis quelques années, notre club accueille des messieurs.

Cette saison, notre club a pris des couleurs vitaminées avec le logo de la Fédération de Dordogne ainsi que celui de notre club du Bugue.



Prochaines manifestations :

Vente crêpes et gâteaux les mardis matin du 18 juin et 10 décembre 2024 sur le marché du Bugue. Avis aux gourmands !

Notre traditionnel pique-nique de fin d'année sur les bords de la Vézère fin juin. Et surtout, à noter sur vos agendas le Concert de Blues The Mojo Hounds le 23 novembre 2024 avec buvette, vente de gâteaux et tombola.

La Petite Maison

La Petite Maison est une association d'intérêt général domiciliée sur la commune du Bugue.

Nous menons des actions de soutien au lien social et familial. Nous portons des activités tout au long de l'année et pour tous les âges : de la petite enfance aux aînés, car nous pensons que c'est comme cela que le lien social prend tout son sens. La majorité de nos activités se déroulent au Bugue.

Nous proposons diverses activités, lieux d'échanges et de rencontres :

- **Le LAEP** (Lieu d'Accueil Enfants-Parents), est un espace de jeux et d'éveil pour les enfants et de rencontre pour les parents, il est ouvert deux fois par semaine. Gratuit et sans inscription.

Le lundi de 15h30 à 19h et le mercredi de 9h30 à 13h, dans les locaux de la médiathèque du Bugue.

- **La « Tente aux petits »** est une version du LAEP proposée régulièrement sur des événements publics, tels que le forum des associations, les vide-greniers et d'autres manifestations locales.

- **Le Café Asso**, est un espace ouvert à tous, quel que soit son âge. Nous y proposons des ateliers et des petits spectacles.

Il est ouvert tous les premiers mercredis du mois, dans les locaux de la médiathèque du Bugue.

Des ateliers intergénérationnels en collaboration avec une art-thérapeute y sont souvent proposés. Ils s'adressent aux personnes âgées, mais sont également ouverts à tous pour permettre la rencontre entre les enfants et nos aînés.

- **Des ateliers «proches aidants»**, en collaboration avec une art-thérapeute. Des ateliers créatifs pour prendre soin de soi.

- « **Le stage vacances coopératives** » pour les enfants de 7 à 12 ans : 4 jours d'activités durant les vacances scolaires pour se rencontrer, grandir et coopérer.
- **Des interventions régulières au collège du Bugue**, animation du foyer coopératif, avec la participation des collégiens. Un atelier jonglage et des activités manuelles, des jeux de société et un espace détente sont proposés. Présence des animateurs 2 semaines par mois sur le temps des pauses méridiennes.
- **Des journées culturelles**, sont ouvertes au grand public et sont organisées pour se rencontrer autour d'une thématique et d'une culture. Journée Japon organisée le 4 Mai, au Parc de Campagne.
- « **La Fête d'été** » un mini-festival pour tous, avec des jeux et des petits spectacles.

Rendez-vous le 07 juillet 2024 en extérieur devant la salle Eugène-Leroy.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre ou à nous contacter :

06 38 02 51 59 / contact@associationlapetitemaison.fr
Vous pouvez retrouver toute notre programmation d'événements, les horaires et les lieux sur notre site internet : <https://associationlapetitemaison.fr>.

Et sur nos réseaux sociaux :

Facebook : Asso La Petite Maison

Instagram : asso_la_petite_maison



Association Gym et Ruban du Périgord (AGRP)

La gymnastique Rythmique est un sport qui a vu le jour dans les années 1940 en URSS puis s'est répandu dans les années 1960 à travers le monde.

C'est en 1984 qu'elle est apparue aux Jeux Olympiques de Los Angeles avec 1 épreuve en individuel, elle s'est ensuite développée à partir de 1996 avec des épreuves par équipes.

A l'heure des Jeux Olympiques de Paris 2024, il est intéressant de découvrir un peu plus cette activité :

La GR est une discipline sportive, élégante et artistique qui allie la grâce de la danse à la précision des mouvements de gymnastique.

C'est un sport qui demande à la fois souplesse, coordination et créativité et qui utilise cinq accessoires, chacun apportant sa propre dimension artistique et technique aux performances des gymnastes et qui ont pour seul point commun, les lancers :

Le Ruban : long de 4 à 6 mètres, il est utilisé pour dessiner des formes et figures qui donnent une fluidité et légèreté aux mouvements.

Le Cerceau : il permet de réaliser toutes sortes de rotations au sol ou sur le corps comme le célèbre « houla hop ».

Les Massues : Seul engin double, il permet le



travail de mouvements, asymétriques, et rapides avec une grande coordination.

La Corde : elle permet les sauts, les enroulés, les mouvements en huit qui donne une dynamique aux mouvements.

Le Ballon : il apporte de la rondeur et de la douceur aux rebonds et divers roulés au sol ou sur le corps

Chaque engin offre des possibilités créatives et artistiques uniques aux gymnastes qui doivent les maîtriser avec virtuosité sur des musiques variées et rythmées.

Notre association a été créée en 2016 et nos cours se déroulent au dojo et au gymnase du collège Leroi-Gourhan.

Le mardi de 17h à 20h et le mercredi de 18h à 19h15.

Nous présentons chaque année un spectacle avec nos gymnastes de 4 à 15 ans.

Cette année il aura lieu le dimanche 30 juin à 14h au gymnase.

Renseignements : agrperigord@gmail.com
06.13.85.84.24 @AGRPerigord

Bugue Athlétique Club Handball

La saison 2022/2023 s'est bien terminée pour le club avec l'organisation des finales du Challenge de Dordogne, où 16 équipes se sont succédées au gymnase du collège Leroi Gourhan le 10 juin dernier. L'équipe senior filles en entente avec Chamiers, s'est inclinée en finale contre la Force 24-20, sans avoir démerité, elles se consolent avec le titre de championne de Dordogne 3° division. L'équipe des -15 filles a quant à elle atteint les demi-finales pour leur 1° année d'existence mais se sont inclinées contre une équipe de Sainte Foy bien plus expérimentée. A noter, l'exploit pour des débutantes qui n'avaient jamais jouées au handball. Ce fût une année d'apprentissage, riche en émotions et encourageante pour l'avenir du club.

La saison 2023/2024 démarrait bien avec la pérennisation des équipes déjà existantes et la création d'une école de handball et d'une équipe de -13 garçons suite à la présence du club au forum des associations. Notre participation aux différentes manifestations sportives organisées par la municipalité, a permis de faire connaître la pratique du handball auprès des buguois.

Il est important de souligner que le nombre de licenciés a très nettement progressé, avec pour la saison 2023-2024 : 60 licenciés ; contre 28 l'année précédente. En espérant que ces chiffres ne cessent de croître pour les saisons prochaines !

Afin de se développer et de financer les équipements nécessaires à toutes les équipes, le club a organisé, pour la toute première fois en février, un loto qui a rencontré un grand succès. Cette saison encore, nos équipes se sont engagées pour la coupe de Dordogne. L'aventure s'est terminée au 1^{er} tour pour nos seniors garçons, mais continue pour nos – de 15 filles en challenge avec comme objectif : ramener la coupe à la maison ! Ce qui serait pour tout le club une belle récompense pour le travail fourni ces 2 dernières années.

Le club aimerait maintenant développer l'école de handball et créer une équipe -13 filles, objectif prioritaire sur les années à venir. Nous félicitons tous les joueurs et remercions vivement les éducateurs, les bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour permettre aux équipes de progresser. Un grand merci aussi aux supporters qui sont de plus en plus nombreux pour les encourager. N'hésitez pas à nous rejoindre dans l'aventure, en tant que bénévoles ou joueurs !



TÉLÉTHON

Les animations proposées dans le cadre du Téléthon ont été concentrées sur le vendredi 8 décembre :

- De 16h30 à 18h30 : les associations volontaires ont proposé aux participants divers jeux chamboulout, Mòlky, vélos d'appartement,...).
- De 17h00 à 18h30 : Animations de théâtre, zumba, gym, danses folkloriques,...
- De 17h00 à 18h30 : Tours de camions pompiers.
- De 18h30 à 20h00 : Une balade nocturne aux lanternes, menée par Yannick et les membres d'Objectif 42, a vu une soixantaine de courageux marcheurs s'élancant depuis la halle. A l'arrivée un repas, financé par la municipalité, leur a été proposé, celui ci a été préparé par le personnel de l'EPAHD et servi par Bug'enfêtes. La contribution de chaque participant (marche et repas) a été reversée au Téléthon.

• Samedi 9 et dimanche 10 décembre de 9h00 à 17h00 sur le site de la Marterie. L'association du golf a proposé plusieurs évènements (parcours de golf, sortie VTT, marche, séances de fitness et de relaxation, repas spécial Téléthon, ventes de spécialités alsaciennes), Les bénéfices ont été reversés au Téléthon. Remerciement aux associations buguoises (Vézère en scène, Bug'enfêtes, Objectif 42, Foot, Rugby, Gym Volontaire, Compagnie CEUX2, ATC, Los Cardillous) et l'association du Golf de La Marterie pour avoir participé à ce Téléthon 2023.



SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Dès notre arrivée à la mairie en 2020, l'équipe municipale a souhaité reconnaître tous les bénévoles qui œuvrent au quotidien afin de proposer un large choix de sports, de culture, d'entraide et de soutien à tous les habitants de la cité. Les communes environnantes peuvent également bénéficier de ce tissu associatif buguois fort de ses 68 associations. Ce souhait n'a pu se réaliser qu'en 2023 en raison de la crise sanitaire.

Le groupe de travail des associations a validé le but de cet évènement qui était de partager un moment de convivialité et d'échanges entre tous les bénévoles.

Le samedi 23 septembre 2023, trente associations étaient présentes, 4 d'entre elles ont souhaité mettre en valeur certains de leurs membres et 26 autres se sont simplement présentées.

Les 4 assos étaient :

- Le Rugby Club Buguois : Brice BOUDET, Pierre COULEAU, Lucas MULLER et Vincent DANJOUT tous les 4, joueurs du club mais aussi champions de France des pompiers avec l'équipe de Dordogne.
- L'Association Gym et Ruban du Périgord : Cécile BÉZANGER pour son engagement sans faille au sein de l'asso.
- Les RESTOS DU COEUR : Gérard GRANGER qui à un moment de sa vie a eu recours à cette structure et qui après s'y est engagé profondément avec une grande énergie. Un exemple magnifique.
- L'Association Interprofessionnelle Buguoise : Armelle SHAW : pour les manifestations très réussies qu'elle a piloté avec enthousiasme et efficacité.

Les dames ont reçu un joli bouquet de fleurs et les Messieurs une bouteille. Le tout offert par la mairie.

Monsieur le maire a conclu les présentations en affirmant l'importance du tissu associatif et du soutien de la municipalité "Nous avançons ensemble".

La soirée s'est poursuivie avec un apéritif offert par la municipalité puis un buffet façon « auberge espagnole » apporté par les participants.

Tout au long de la soirée, nous n'avons entendu que des compliments et des remerciements. Beaucoup de discussions et d'échanges dans la bonne humeur. C'était LE BUT recherché.



VÉLOROUTE VOIE VERTE

La Communauté de Communes œuvre depuis plusieurs années à la réalisation d'une VéloRoute Voie Verte, nommée « La Vézère à Vélo ». Après plusieurs années de travail, un premier tronçon entre Les Eyzies et Saint Chamassy voit le jour.

Depuis l'été 2023, il est déjà possible d'emprunter des portions entre Les Eyzies et Le Bugue, et à Limeuil. L'année 2024 sera une étape importante pour ce projet car avec l'achèvement de la passerelle piétonne, l'entièreté des 22,3 kilomètres pourront être empruntés. Il sera ainsi possible de relier les quatre communes des Eyzies, du Bugue, de Limeuil et de St Chamassy sur un itinéraire sécurisé.

L'intercommunalité travaille d'ores-et-déjà à la suite du projet en direction d'Aubas. En 2024, un maître d'œuvre sera mandaté à travailler sur la faisabilité de ce projet. Cette seconde portion permettra à terme une liaison sécurisée de près de 60 kilomètres entre le nord et le sud du territoire.

A noter que la « Vézère à vélo » fait partie d'un maillage dense de VéloRoutes Voies Vertes. Au sud elle reliera la V91, la VéloRoute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne, et au nord elle rejoindra la Flow Vélo. Cette dernière, dont le départ est à l'Île d'Aix en Charente-Maritime, sera prolongée à Sarlat en 2024. La commune de Coly Saint Amand (Coly) fera partie de l'itinéraire de cette VéloRoute Voie Verte de renommée nationale. Une impulsion supplémentaire en matière de déplacements à vélo sur le territoire.



LA VÈZÈRE À VÉLO



VISITE NOCTURNE DU BUGUE

Le jeudi 17Août à 21h une visite nocturne du BUGUE était organisée par l'Office du Tourisme avec comme guide Marie CALONNE, pour deux heures de promenade très agréables permettant de découvrir l'histoire et l'aspect stratégique de notre ville.

Le potentiel touristique et attractif de la vieille ville est d'une évidence avérée.



Débuté en juillet 2021, le projet d'Atlas de la Biodiversité (ABC) touche à sa fin, après deux années de travail intense pour la CCVH et ses partenaires : le CEN N-A, le CBNSA, la LPO, Cistude Nature, Observatoire Fauna et pour les enfants du pays de Beyleme.

Pour rappel, l'objectif de cet ABC était d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et une identification des enjeux de la biodiversité du territoire pour mieux le protéger, le préserver et anticiper les évolutions liées aux changements du climat en cours et à venir.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un rapport scientifique de 1 000 pages, divisé en 3 tomes : rapport général - la flore - la faune. Les livres sont consultables dans les bibliothèques du territoire et en téléchargement sur le site internet de la CCVH.

De nombreuses actions de sensibilisation et médiation ont été organisées en direction de différents publics :

- Des sorties terrain avec les élus.
- Des habitants ont été formés pour devenir des ambassadeurs de la biodiversité. Leur rôle est maintenant de partager leurs connaissances envers tout un chacun à l'aide des 5 malles pédagogiques spécialement créées.
- Les centres de loisirs ont été associés pour sensibiliser les enfants. Ils constituent un réseau de « petits ambassadeurs ».

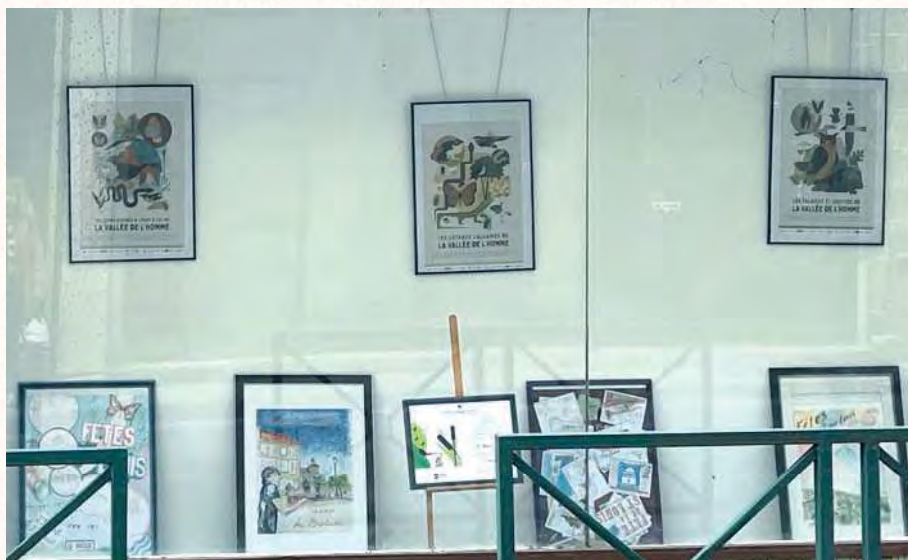
- La construction d'une formation sur la gestion différenciée des espaces et les espèces invasives (flore) pour les agents techniques est en cours d'élaboration.

- **Le grand public** : de nombreux outils de médiation ont été créés (affiches, brochures, livret randonnée biodiversité...). La CCVH a également organisé un "Printemps de la biodiversité en Vallée de l'Homme" entre mars et juin 2023. Fort de son succès, cet événement sera reconduit au printemps 2024 !

Si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la CCVH – Rubrique « Environnement »

Nous avons installé dans la vitrine de la vie sauvage les 5 affiches présentant des espèces et des habitats de notre territoire réalisés par la graphiste Camille PAJAK, en collaboration avec les Enfants du pays de Beyleme.

Les 5 milieux qui ont été mis en valeur sont : les falaises et grottes, les zones humides, les mares et plans d'eau, les coteaux calcaires et les milieux forestiers.



NETTOYONS LA VÈZÈRE

L'opération initiée par la CCVH « Nettoyons la Vézère » s'est déroulée le samedi 23 septembre 2023.

Celle-ci se réalise de Condat à Limeuil. La commune du BUGUE était en charge du secteur Campagne => Limeuil.

Les canoës s'élancèrent pour le ramassage des déchets polluant la rivière. Les participants sont divisés en deux groupes, l'un part du pont de Campagne jusqu'à la base de canoës du Bournat, l'autre part de cette base jusqu'à LIMEUIL.

La satisfaction des organisateurs fut perceptible car la récolte fut mince. Ce qui prouve que cette opération régulière est efficace.

Un apéritif offert par la mairie de LIMEUIL et un déjeuner offert par la mairie du BUGUE sont venus conclure cette belle matinée.



PLAN DE MOBILITÉ ET COVOITURAGE

Plan de mobilité

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence mobilité et de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire.

Par conséquent, l'intercommunalité a souhaité se doter d'un outil de stratégie et de planification de la mobilité. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Iter entre 2021 et 2023 (délibération et institution en juin 2023). Ce travail a été coconstruit avec le territoire notamment par le biais d'enquêtes en ligne à destination des habitants et des visiteurs, d'ateliers participatifs et d'entretiens avec des élus et des socio-professionnels.

Ce plan d'actions sur six années est découpé en quatre axes : le transport collectif, les modes actifs, les nouvelles mobilités et la démobilité. Des actions seront mises en place dès 2024 (schéma cyclable, service de transport à la demande).

L'étude complète est à retrouver sur le site internet de la Communauté de Communes – onglet « Mobilité et itinérance douce ».

Covoiturage

70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en voiture seule et on estime à 3 % la part du covoiturage quotidien. Le covoiturage est pourtant un levier essentiel face aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un trajet en covoiturage permet en moyenne, d'économiser 6 kgCO².

Le Gouvernement lance en 2023 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir ce moyen de déplacement sur les courtes distances.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance touchent une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif : une première partie au 1^{er} covoiturage (25 € minimum) et le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Plus d'informations sur le site internet du Gouvernement : ecologie.gouv.fr à la page covoiturage.

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Du 1er Mars au 30 Septembre		
Tout brûlage est interdit		
Du 1er Octobre à fin Février		
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Interdit	
Professionnel (3)	Interdit	

- (1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)
- (2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)
- (3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives
- (4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Communauté de Communes si vous avez des questions et/ou des suggestions : contact@cc-vh.fr

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élague des propriétaires riverains :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative,
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc, jusqu'à la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux : (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881) :

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élague les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretien des plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921) :

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élague les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds,

vos voisins peuvent être tenus pour responsables. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

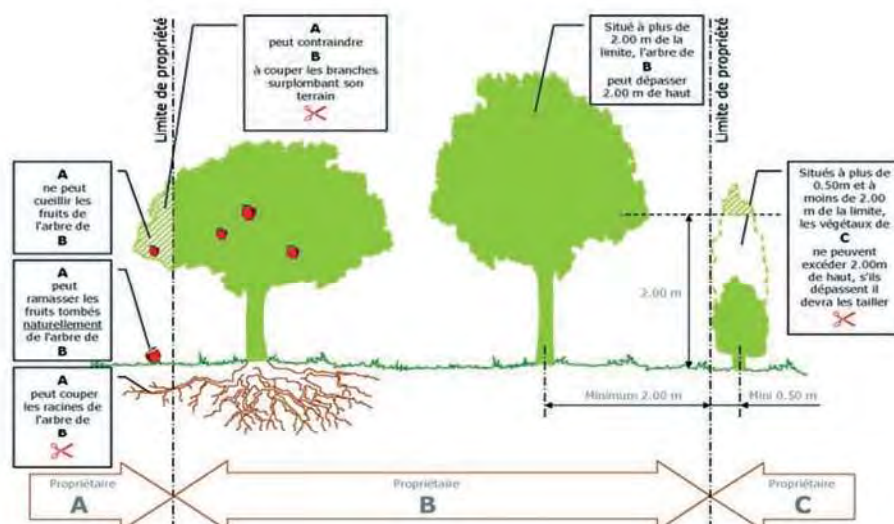
Vos plantations empiètent sur le domaine public :

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière),
- au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux,
- la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.





Prochainement au Bugue

2 JUILLET AU 29 SEPTEMBRE 2024

DATES	MANIFESTATIONS	LIEU	HORAIRES	ORGANISATIONS
MARDI 02 JUILLET	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
VENDREDI 05 JUILLET	ANIMATIONS	Place de la Vézère	10 h 00 19 h 00	A TRAVERS CHANT
SAMEDI 06 JUILLET	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
SAMEDI 06 ET DIMANCHE 07 JUILLET	FÊTE DE L'ÉTÉ	Site Eugène LE ROY	Journée	LA PETITE MAISON
MARDI 09 JUILLET	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
SAMEDI 13 JUILLET	REPAS ET BAL DES POMPIERS	Place de l'Hôtel de Ville	Soirée	AMICALE DES POMPIERS
SAMEDI 13 JUILLET	FEUX D'ARTIFICES	Bord de la Vézère	22h30	MAIRIE
MARDI 09 JUILLET	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
DU MARDI 16 AU VENDREDI 19 JUILLET	EXPOSITION-VENTE	Halle de la Mairie	10 h 00 19 h 00	CRÉATIONS BUGUOISES
VENDREDI 19 ET SAMEDI 20 JUILLET	SALON LITTÉRAIRE « NOIR VEZERE »	Halle de la Mairie - Place de l'Hôtel de Ville	Soirée et Journée	LIRE ET ECRIRE
MARDI 23 JUILLET	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
VENDREDI 26 JUILLET	MARCHE NOCTURNE D'ARTISANS	Rue de Paris	Soirée	ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BUGUOISE
DU VENDREDI 26 AU DIMANCHE 28 JUILLET	EXPOSITION DE MINÉRAUX	Salle Eugène LE ROY	Journée	LE BUGUE MINÉRAL
MARDI 30 JUILLET	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
LUNDI 31 JUILLET	CONCERT avec le QUATUOR CALIENTE	Place de la Vézère	Soirée	MUSIQUE EN PÉRIGORD
SAMEDI 03 AOÛT	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
MARDI 06 AOÛT	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
VENDREDI 09 AOÛT	MARCHE NOCTURNE D'ARTISANS	Rue de Paris	Soirée	ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BUGUOISE
SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 AOÛT	SALON DES ANTIQUAIRES	Salle Eugène LE ROY	Journée	COMITE DES FÊTES DE LA FARGE
DU MARDI 13 AU VENDREDI 16 AOÛT	EXPOSITION-VENTE	Halle de la Mairie	10 h 00 19 h 00	CRÉATIONS BUGUOISES
MARDI 13 AOÛT	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
MARDI 14 AOÛT	MARCHE DES CRÉATEURS	Place de la Vézère	18 h 00 23 h 30	ZIAOULEY MUSIC
MARDI 20 AOÛT	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 AOÛT	STAGE DECOUVERTES DANSES	Salle Eugène LE ROY	Journée	SPORT DANSE 24
SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 AOÛT	FETES DE LA St LOUIS	Rues du BUGUE	Journée	MAIRIE et BUG'EN FÊTES
SAMEDI 24 AOÛT	RETRAITE AUX FLAMBEAUX	Rues du Bugue	Soirée	BUG'EN FÊTES
DIMANCHE 25 AOÛT	FEUX D'ARTIFICES	Bord de la Vézère	22h00	MAIRIE
MARDI 27 AOÛT	MARCHE GOURMAND	Place de la Vézère	19 h 00 23 h 30	BUG'EN FÊTES
VENDREDI 06 SEPTEMBRE	PROJECTION DE FILM	Salle Eugène LE ROY	19h30	CINERAMA 24
SAMEDI 07 SEPTEMBRE	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
SAMEDI 07 SEPTEMBRE	FORUM DES ASSOCIATIONS	Près de La Vézère	Journée	MAIRIE + ASSOCIATIONS
VENDREDI 13 SEPTEMBRE	CONFERENCE	Salle Eugène LE ROY	20h30	ASSOCIATION BUGUOISE POUR LA CULTURE
SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 SEPTEMBRE	INVITATION GROUPE FOLKLORIQUE	Salle Eugène LE ROY	Journée et Soirée	LOS CARDILLOUS
SAMEDI 28 SEPTEMBRE	SOIREE DES BENEVOLES	Salle Eugène LE ROY	19h00	MAIRIE
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE	VIDE GRENIERS ENFANTS	Salle Eugène LE ROY	Journée	LA SOURIS JAUNE

1^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

DATES	MANIFESTATIONS	LIEU	HORAIRES	ORGANISATIONS
MARDI 01 OCTOBRE	DON DU SANG	Salle Eugène LE ROY	Après midi	DONNEURS DE SANG
VENDREDI 04 OCTOBRE	PROJECTION DE FILM	Salle Eugène LE ROY	19h30	CINERAMA 24
SAMEDI 05 OCTOBRE	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
DIMANCHE 06 OCTOBRE	FETE DEPARTEMENTALE DE LA RANDONNEE	Salle Eugène LE ROY	Journée	OBJECTIF 42
DIMANCHE 06 OCTOBRE	ANIMATIONS POUR OCTOBRE ROSE	Golf de la MARTERIE	Journée	ASSOCIATION GOLF MARTERIE
VENDREDI 11 OCTOBRE	PIECE DE THEATRE	Salle Eugène LE ROY	Soirée	LIGUE CONTRE LE CANCER
SAMEDI 12 OCTOBRE	STAGES DANSES AFRICAINES	Salle Eugène LE ROY	Journée et Soirée	ZIAOULEY MUSIC
DIMANCHE 13 OCTOBRE	RANDO VTT ET RANDO TRIAL	Prés de la Vézère	Journée	CCVH
DIMANCHE 13 OCTOBRE	FETE DU TERROIR et FOIRE à LA FERAILLE	Rues et places du BUGUE	Journée	TERROIR ET TRADITIONS + COMITE DES FÊTES DE LA FARGE
VENDREDI 18 OCTOBRE	CONFERENCE	Salle Eugène LE ROY	20h30	ASSOCIATION BUGUOISE POUR LA CULTURE
SAMEDI 19 OCTOBRE	LOTO	Salle Eugène LE ROY	Soirée	CLUB DU TEMPS LIBRE
DIMANCHE 20 OCTOBRE	RANDONNEE PEDESTRE POUR OCTOBRE ROSE	Halle de la Mairie	18 h 30	LIGUE CONTRE LE CANCER et LA MAIRIE
DU LUNDI 21 AU JEUDI 24 OCTOBRE	STAGE POUR LES 7/12 ANS	Salle Eugène LE ROY	Journée	LA PETITE MAISON
SAMEDI 28 OCTOBRE	HALLOWEEN	Salle Eugène LE ROY	Soirée	A.P.E. AL BUGATSOU
SAMEDI 02 NOVEMBRE	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
SAMEDI 04 NOVEMBRE	SPECTACLE CHANSONS 1900	Salle Eugène LE ROY	Journée	VEZERE EN SCENE
VENDREDI 08 NOVEMBRE	PIECE DE THEATRE	Salle Eugène LE ROY	20 h 30	ASSOCIATION BUGUOISE POUR LA CULTURE
SAMEDI 09 NOVEMBRE	SOIREE DE RECONNAISSANCE	Salle Eugène LE ROY	Soirée	BUG'ENFÊTES
DIMANCHE 10 NOVEMBRE	CONCERT avec le QUARTET GALILEE	Eglise	Après midi	MUSIQUE EN PÉRIGORD
DIMANCHE 17 NOVEMBRE	VIDE GRENIERS ENFANTS	Salle Eugène LE ROY	Journée	LA SOURIS JAUNE
SAMEDI 23 NOVEMBRE	CONCERT DE BLUES	Salle Eugène LE ROY	20 h 30	GYM VOLONTAIRE
SAMEDI 30 NOVEMBRE	ANIMATIONS + REPAS	Salle Eugène LE ROY	Journée et soirée	ASSOCIATION LOS DROLLETONS
VENDREDI 06 DECEMBRE	TELETHON	Place de l'Hôtel de ville	Soirée et Journée	MAIRIE + ASSOCIATIONS
VENDREDI 06 DECEMBRE	PROJECTION DE FILM	Salle Eugène LE ROY	19h30	CINERAMA 24
SAMEDI 07 DECEMBRE	BRADERIE	Place de l'abbé GLORY	Journée	SECOURS CATHOLIQUE
DIMANCHE 08 DECEMBRE	MARCHE DE NOËL	Places de l'Hôtel de ville, du Royal Vézère et Rue de Paris	Soirée	ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BUGUOISE
MARDI 10 DECEMBRE	VENTE DE CREPES	Halle de la Mairie	Journée	GYM VOLONTAIRE
DU MARDI 10 AU VENDREDI 13 DECEMBRE	EXPOSITION-VENTE	Halle de la Mairie	10 h 00 19 h 00	CRÉATIONS BUGUOISES
SAMEDI 14 DECEMBRE	ATELIERS DÉCOS DE NOËL + REPAS	Place de l'Hôtel de ville et Salle Eugène LEROY	Journée et soirée	A.P.E. AL BUGATSOU et LA PETITE MAISON
MARDI 17 DECEMBRE	DON DU SANG	Salle Eugène LE ROY	Après midi	DONNEURS DE SANG
VENDREDI 20 DECEMBRE	SOIREE DE NOEL	Salle Eugène LE ROY	Soirée	A TRAVERS CHANT
DU SAMEDI 21 DECEMBRE AU DIMANCHE 05 JANVIER	MANÈGE ENFANTIN FANTASIA	Place de l'Hôtel de ville	Journée	MAIRIE
SAMEDI 21 DECEMBRE	PIECE DE THEATRE	Salle Eugène LE ROY	Soirée	VEZERE EN SCENE
MARDI 31 DECEMBRE	REPAS DU RÉVEILLON	Salle Eugène LE ROY	Soirée	BUG'EN FÊTES

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de «savoir vivre», dont beaucoup sont dictées par le bon sens : respect des autres, respect des espaces publics et privés ...

LE BRUIT :

C'est l'article 20 de l'arrêté préfectoral 24-2016-06-02-005 qui régit les bruits de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués conformément à l'arrêté préfectoral que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le bruit est réglementé par le Code de la santé publique. Pour les nuisances entre particuliers, celles-ci sont constituées dès lors qu'elles revêtent un caractère manifeste. L'article R1334-31 dispose qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ! ».

Avant tout, la sagesse de chacun doit permettre d'assurer le respect des uns et des autres et de préserver ainsi le bien-vivre ensemble.

LES ANIMAUX :

Des animaux en divagation sont régulièrement signalés en mairie. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tous genres : peurs pour les enfants ou les personnes âgées, déjections sur les trottoirs ou pelouses, risques d'accidents, aboiements...

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Il leur est donc demandé de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est également conseillé aux propriétaires de chiens ou de chats de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

C'est le code général des collectivités territoriales en ses articles L2212-2 et L2212-28 qui précise les règles en matière de trottoir :

Notamment le 1^{er} article précise que la police municipale doit s'assurer que le nettoyage, ou l'enlèvement des encombrants soient bien effectués. Elle veille aussi à empêcher les dépôts, déversements et déjections sur les trottoirs.

La commune organise un nettoyage et désherbage réguliers des voies publiques. En complément de ces actions, la propriété des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables. Bien que l'équipe des services municipaux se charge du mieux possible de cette tâche, cela ne dispense pas les riverains du déneigement.



• UN NOUVEL ÉLAN POUR LE BUGUE ET LA VALLÉE DE L'HOMME

Un seul mot nous vient à l'esprit quant au bilan de la majorité au cours de ces derniers mois :

CONSTERNATION

- Un exercice du pouvoir entre les mains d'un petit clan qui pratique la politique du fait accompli.
- Une rupture durable du dialogue entre la présidence de la Communauté de Communes et Monsieur Le Maire suite à la mise en place du projet médical.
- Une gestion budgétaire sans profondeur, sans âme et sans imagination qui désespère.
- Un emprunt insolite et baroque de 966 000,00 euros qui laisse aux élus d'un Nouvel Élan une tenace impression d'opacité.
- Un projet d'aménagement ambitieux de la route de la Gare qui n'est plus qu'un mirage en regard de ce qui avait été présenté au public.
- Un projet gratuit d'installation de panneaux photovoltaïques, initié conjointement par des élus de la majorité et de l'opposition enterré corps et âme par la méfiance pathologique du Maire.
- Une ambiance délétère au sein du conseil municipal et des services communaux qui a entraîné le renoncement de plusieurs élus de la majorité et la démission d'agents communaux.
- Un litige avec l'Aquarium du Périgord Noir pour lequel l'intransigeance obsessionnel de l'exécutif a conduit le tribunal administratif de Bordeaux à suspendre l'arrêté communal de non-exploitation de la patinoire et à condamner la Mairie à 1 500,00 euros d'amende.
- L'association «Confluence des Arts et des Savoirs» a abandonné la salle Eugène Leroy pour ses retransmissions du programme «Metropolitan Opéra de New-york» et s'est installée à Cendrieux. La faute à une communication défectueuse de la mairie liée à un problème de serveur de messagerie.
- Une maîtrise désastreuse des déchets aux abords des points d'apport volontaires.
- Une piscine municipale fermée, faute d'anticipation sur des problèmes de fuites d'eau identifiés depuis des années.
- Depuis 2021, la progression de la subvention globale accordée aux associations ne compense même pas l'érosion monétaire. Pour éviter l'appauvrissement des associations, la Mairie aurait dû consacrer une somme supplémentaire de 4 660 euros, soit 0,5 % du résultat positif des comptes administratifs en 2023. Assurément, les bénévoles cœur de vie du Bugue, ne sont plus une priorité !

LE BUGUE MENACÉ DE LÉTHARGIE EST EN DANGER DE MORT,
OÙ SONT LES SECOURS ?

• LE BUGUE VOTRE AVENIR

Nous restons attentifs à deux sujets : le soutien à l'activité économique locale et la culture.

En ce qui concerne l'activité économique, nous déplorons que le marché du mardi soit aujourd'hui considérablement réduit pendant plus de la moitié de l'année avec un nombre en baisse de commerçants locaux ainsi que le petit marché du samedi matin. L'été ils retrouvent de la vitalité mais cela ne dure que deux mois. Le gestionnaire auquel est confié ce marché nous semble peu dynamique. Nous souhaitons plus de souplesse envers les commerçants pour que ce marché redevienne plus attractif tant pour les producteurs que pour les clients.

Nous nous interrogeons aussi sur la disparition du sujet économique dans les attributions réelles des conseillers municipaux et du manque de réactivité aux besoins des entreprises locales. Le bassin d'emploi buguais doit être soutenu et renforcé.

En ce qui concerne la culture, nous apprécions les activités organisées par l'équipe de la bibliothèque, en direction des enfants : conte pour l'école maternelle, atelier philo pour le primaire, atelier mensuel lecture pour les adultes. Nous regrettons la disparition des retransmissions des opéras en direct du MET, qui maintenant se font à Cendrieux. Nous souhaiterions davantage de manifestations tout au long de l'année. Plus l'offre est riche et variée, plus le public se déplace.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

2023

Le Jury Régional du Label

« Villes et Villages Fleuris »

Nouvelle-Aquitaine a décerné à la commune de

Le Bugue (24)

le Label Villes et Villages Fleuris

1 Fleur

Christelle Chassagne

Présidente du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

Présidente du Jury Régional du Label « Villes et Villages Fleuris »

